**Synthèse de la consultation du public sur le projet de décret portant création d'une expérimentation de constat automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en circulation par des appareils de contrôle automatique**

*Consultation du 11 avril au 1er mai 2024*

- **Observations et propositions du public**

N° 1040078 - Contre

par :

11/04/2024 20:10

Pour l'éducation contre la répression

N° 1040084 - Très bonne initiative

par :

11/04/2024 21:35

Bonjour, l'initiative est bonne, notamment pour les véhicules à deux roues ou les voitures de sport. Cependant le texte ne précise pas de seuil en dB à respecter ? Ce point sera sûrement statué dans la phase du cadre légal à créer. Le dispositif technique et le cadre légal devra probablement se baser sur une notion d'émergence du bruit, le bruit ambiant pouvant être différent d'un endroit à l'autre et à un moment de la journée. A statuer aussi si le seuil change la nuit, car actuellement la loi prévoit des seuils différents le jour et la nuit pour les bruits d'activités.

Bien à vous, Boris

N° 1040085 - contre ce projet

par :

11/04/2024 21:36

Après les radars (fixe et mobile), le contrôle des assurances, le contrôle alcoolémie et stupéfiant des conducteurs, le contrôle au FNPC le FNCG, le contrôle technique, les vignettes Crit'Air, ... Même si certains de ces contrôles sont nécessaires, il n'en demeure pas moins que l'automobiliste Français est considéré comme une "vache à lait". Pour terminer la

culpabilisation des propriétaires de véhicules thermiques sans se soucier s'ils ont les moyens d'acheter une voiture électrique dont beaucoup d'utilisateurs se plaignent. Alors que faire, vendre son véhicule et qu'allons nous devenir dans notre milieu rural !!!!

N° 1040086 - un décret très attendu mais au champ très restreint

par :

11/04/2024 21:38

Quel dommage que cette expérimentation soit si limitée! La pollution sonore des véhicules en circulation créée de réels troubles de la santé. Toutes les grandes villes devraient pouvoir expérimenter ces radars sonores sans prises en considération des limitations de vitesse : les pétarades des deux roues (jusqu'à 80 décibels autorisés par la loi pour une moto !) et l'usage abusif des sirènes deux tons des véhicules d'urgence de jour comme de nuit sont fréquents. Tous les maires de France devraient pouvoir mettre en place systématiquement des radars sonores. Monsieur Christophe Béchu, si vous signez un tel décret veillez à ce qu'il n'aient pas un portée aussi limitée. la pollution sonore coûte 147 milliards d'euros chaque année à la France. Le bruit provoque différents effets sanitaires comme des perturbations du sommeil, des maladies cardio-vasculaires.

Cette expérimentation si elle était élargie pourrait entraîner une hausse d'achats de véhicules électriques silencieux.

N° 1040116 - Sujet connexe - information des consommateurs sur les niveaux d'émissions sonores

par :

12/04/2024 08:32

Indépendamment de l'application de la réglementation sur les niveaux d'émissions, on constate que le bruit produit par les voitures varie beaucoup selon les véhicules (moteur, carosserie) et leur équipement (pneus), en fonction aussi bien sûr de la vitesse et du revêtement routier. Il serait intéressant de systématiser l'information des consommateurs sur ce critère.

N° 1040120 - A quel niveau de décibels ?

par :

12/04/2024 10:29

C'est une Très bonne idée surtout en ville,

quel niveau de décibel prendre le bruit des moteurs, les excès de vitesse,  et / ou le bruit des pneus, donc le revêtement des chaussées complèment désastreux les revêtement ne sont pas adaptés au silence.

Nous sommes en Ile de France (78), la départementale est entièrement à refaire et avec l'appareil que nous avons acheté il donne : 65 db pour une petite berline, plus pour un SUV et au-dessus de 80 pour les bus, nous ne comptons les camions qui ne passent plus par la A 86 (bloquée).

N° 1040126 - Merci pour cette initiative

par  :

12/04/2024 12:39

Musicienne, je constate depuis plusieurs années, le peu d'attention accordé aux "pollutions sonores". En ville, surtout pour les habitants des rez-de-chaussées et des quartiers à la vie nocturne animée, c'est très difficile d'avoire des moments de calme.

Le projet devrait comporter aussi un volet : interdiction de laisser une voiture avec moteur allumé plus d'une minute, et sanctionner les nuisances sonores des chantiers de manière significative.

N° 1040129 - Pour notre tranquillité

par  :

12/04/2024 13:18

Le comportement irrespectueux de certains conducteurs de 2 roues ou voitures de sport nuit gravement à notre santé. Il est urgent d'intervenir. Restera à définir un seuil sans céder aux pressions des lobbies.

N° 1040155 - Bonne initiative

par  :

12/04/2024 16:32

A généraliser, bien entendu ... aux tondeuses à gazons :)

Merci d'avance ...

N° 1040163 - constat automatisé des émissions sonores

par :

12/04/2024 17:35

Encore une sanction, un décret de plus, qui va une fois de plus défavoriser les moins riches. On ferait mieux d'imposer aux fabricants internationaux des réductions relatives aux normes d'émissions sonores, mais c'est tellement plus facile de taxer le contribuable français, automobiliste ou motard (je parle des motos, pas des petites cylindrées trafiquées contre qui on ne fait pas grand chose - difficile et compliqué d'imposer la loi dans certaines cités !!!)

N° 1040309 - Vote des deux mains

par :

13/04/2024 15:06

A généraliser. Ceux qui n'ont jamais souffert du bruit ne feront que critiquer. Ceux qui souffrent du bruit disent bravo. Maintenant si ceux qui ont autorité faisaient un peu leur boulot, c'est vrai qu'il n'y aurait pas autant besoin de dissuasion ...

N° 1040315 - constat automatisé des niveaux d’émissions sonores des véhicules en circulation

par :

13/04/2024 15:55

Le code de la route prévoit le constat de la vitesse des véhicules afin de vérifier que les conducteurs respectent les lilmitations et petrmettent de leur infliger éventuellement des sanctions.

La motivation de ce dispositif est la sécurité. En effet des vitesse esxecssives sont causes d'accidents, et il convient de les prévenir.

Jusqu'à présent ble niveau sonore de ces mêmes véhicules ne faisait l'objet d'aucun dispositif équivalent.

Or le bruit est un facteur avéré de risque pour la santé. En conséquence il est assez naturel que le bruit soit mesuré à l'insta de la vitesse.

N° 1040333 - Lutte contre la pollution sonore des véhicules.

par :

13/04/2024 18:15

La multiplication des véhicules, l'incivilité des conducteurs (pots d'échappement trafiqués, auto radio hurlant toutes vitres ouvertes pour les voitures) sont pénibles à supporter pour les riverains.

Qu'une telle surveillance soit éventuellement sanctionnée, en cas d'abus est devenu nécessaire. Excellente initiative.

N° 1040337 - Pour ce dispositif

par :

13/04/2024 19:16

Dans les villages de montagne et dès les beaux jours revenus, ce sont des centaines de motards qui déferlent sur les routes. Des habitants déménagent à cause des nuisances sonores provoqué par le bruit qui est incessant.

La route du col de Rousset relie la vallée de la Drôme au Vercors par 20 km de lacets.

Au col de Rousset au sommet de la route, le bruit est incessant toute la journée. Il y a 10 virages en épingle, donc 10 accélérations et toujours une ou plusieurs motos sur le trajet. En effet, le bruit monte et donc une moto qui démarre de Die s'entend pendant les 20 km de son trajet.

Lorsque l'on fait de la randonnée au dessus des vallées, il faut s'éloigner de plusieurs kilomètres pour ne plus entendre les motos.

Dans le Vercors, le bruit de fond, ce n'est plus le chant des oiseaux, mais le bruit des motos !

N° 1040414 - Objectiver les pollutions sonores

par :

14/04/2024 13:46

La pollution sonore qui impacte pourtant un grand nombre de concitoyens est le parent pauvre dans la lutte pour la protection de l'environnement et le droit de vivre dans un environnement sain. Maintenant s'il faut absolument objectiver pour réprimer : tout à fait d'accord avec ce texte. Combien de dB autorisés avant l'infraction ? A quand ce genre d'expérimentation pour les autres types de pollutions sonores ? Malheureusement, quelque chose me dit qu'on s'en tiendra aux véhicules terrestres des particuliers car le bruiteur est alors facile à prendre.

N° 1040419 - Enfin !

par :

14/04/2024 14:28

Il faut expérimenter vite ! Il est grand temps de s'attaquer à ce fléau.

Le bruit c'est 147 MILLIARDS D'EUROS DE COUT SOCIAL EN FRANCE PAR AN selon une étude de l'Ademe et du conseil national du bruit. C'est du stress, de l'agacement, des années de vie en bonne santé de perdues, des morts prématurées donc.

Je ne vois pas bien la pertinence de réserver les dispositifs en agglomération pour les routes n'excédant pas une vitesse autorisée de 50 km/h... Et les ruraux alors ?

Pourquoi cette mention "les plages horaires quotidiennes d'activation de cet appareil". Est-ce à dire qu'un "radar antibruit" ne peut pas être mis en service 24h/24h ?

Il est grand temps de sanctionner ceux qui font des grandes accélérations en moto, en voiture... qui nuisent à la vie des autres. Rappel article 4 déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui". Certains concitoyens ne connaissent pas ce texte élémentaire de vie en société.

Je plussoie un autre commentaire, ceux qui écoutent leur musique à fond dans la rue sans écouteurs ou ceux qui écoutent la musique à fond dans leur voiture, il faut plus les sanctionner aussi, au titre du même article 4 cité ci-dessus.

A quand un radar de bruit du ciel pour sanctionner les aéronefs qui volent trop proches des habitations ?

N° 1040558 - Initiative indispensable et combien trop tardive

par :

15/04/2024 18:41

Le bruit a en France, comme ailleurs un coût exorbitant pour la nation. Si certains bruits sont plus difficilement atténuables (industries) , les bruits des moteurs des véhicules terrestres sont

facilement mesurables (si on s'en donne la peine), réductibles et les normes fixées par la France ou l'Europe doivent être strictement respectées, ce qui n'est pas le cas.

Dans mon département la gendarmerie possède un seul véhicule de contrôle.

La mise en place de radars de bruit est donc une excellente initiative et elle ne devrait pas être limitée à des contrôles urbains mais devrait être étendue à l'ensemble du territoire.

La verbalisation automatique des dépassements sonores est, malheureusement,

la seule méthode capables de limiter les nuisances sonores générées par les motos et les automobiles. Il faut "taper" au porte-monnaie.

La mesure des émissions sonores devra comprendre les bruits directement émis par les engins à moteurs mais également les bruits accessoires (musique) des conducteurs qui constituent une double agression sonore.

Rappelons que le bruit est nocif pour nos oreilles mais également pour notre système cardio-vasculaire et qu'il présente un effet délétère pour les plus jeunes dans leurs acquisitions et apprentissages.

N° 1040612 - N'oublions pas la prévention

par :

17/04/2024 11:45

Il est question de sanctionner à partir de 85dB, mais à quoi cela correspond-il concrètement? Est-ce assourdissant? Ce niveau d'émission ne concerne-t-il que les engins débridés? Pour éviter de sanctionner des "innocents" (ce qui finit toujours par nuire à une mesure de bon sens), peut-être serait-il bon d'installer en amont, au moins dans un premier temps, un dispositif pédagogique indiquant la mesure du bruit, comme cela existe pour la vitesse.

N° 1040616 - Arrêtons ce fléau !

par :

17/04/2024 15:38

Il est temps de verbaliser tous ces engins à moteur qui nous gâchent la vie !

La nuisance est partout : sur les voies rapides où certains 2 roues font de l'inter-files à une vitesse hallucinante et pensent que faire un bruit d'enfer signale mieux leur approche; dans les villages où la frustration de réduire la vitesse s’accompagne d'un vacarme réprobateur; sur les petites routes où les accélérations sont soulignées par le vacarme du moteur en surrégime; par les usagers en petite cylindrée qui gonflent le moteur et mettent le silencieux hors service; etc ...

Il faut stopper cette minorité bruyante qui perturbe le repos et la quiétude de beaucoup de monde. Faire des campagnes de sensibilisation et frapper au portefeuille, voilà la méthode la plus efficace.

N° 1040618 - à déployer rapidement !

par :

17/04/2024 17:29

Habitant à Paris 20ème, dans l'une des zones les plus densément peuplée de France, je serais heureux qu'un tel dispositif soit mis en place rue de Ménilmontant. Cette rue en forte pente est source d'importantes nuisances sonores de la part de certains automobilistes et, surtout, motards. Ce dispositif ne pourra qu'inciter à rendre la ville plus agréable pour tout le monde.

N° 1040621 - Pour

par :

17/04/2024 19:56

La nuisance sonore est une des pires nuisances. Je suis pour à fond.

N° 1040622 - Et encore!

par :

17/04/2024 20:37

Bientôt, nous ne pourrons même plus parler.... allez à quand les micros et autres directement dans nos maisons. La liberté ! Mot disparu du dictionnaire. Les forces de l'ordre en sous effectif. Les radars sont moins rémunérés que nos agents.  Ah sans oublier que ces mêmes radars (tous confondus) remplissent gracement les poches de nos élus qui les ont déjà débordantes.

N° 1040624 - Circuits automobiles

par :

17/04/2024 21:26

Il faudrait placer ces appareils à proximité des circuits automobiles qui gâchent par leurs bruits la vie des personnes proches et même assez éloignées. Et sanctionner les deux roues qui ont trafiqué leurs pots d'échappement H

N° 1040625 - Positif

par :

17/04/2024 21:28

Bonjour,

Je suis très favorable ! Le bruit des véhicules en bordure de route ou je réside est inadmissible ! Vivement un déploiement dans toute la France. Un grand merci à vous !

N° 1040631 - Contrôle automatisé du bruit

par :

18/04/2024 06:20

Bonjour

Encore une fois l'état cherche un moyen de gagner de l'argent avec moins de personnel.

Les contrôles de bruit avec sonomètre existe déjà non ?

Par contre les radars automatiques en tout genre ça plaît bien en haut lieu….

La peur du gendarme existe toujours mais y'en a pas assez !!!!

Vous aurez compris que je suis contre…

Cordialement

Mr Mercier

N° 1040632 - Cela me parait une bonne mesure !

par :

18/04/2024 06:45

Il est important de sensibiliser les citoyens aux nuisances que peuvent provoquer le bruit des moteurs trafiqués. Une voiture, une moto ou une mobylette débridées sont très gênantes pour les habitants proche des voies de passages. Sans compter que ce bruit perturbe la faune et fait fuir de nombreuses espèces. Nous ne pourrons pas avoir zéro bruit mais si nous pouvons lutter contre ceux qui en font le plus ce sera un bénéfice pour tous, humains et animaux !!

N° 1040633 - Mr

par :

18/04/2024 06:47

Bonjour

Je trouve inutile car on peut comme pour un radar vitesse s'adapter.

N° 1040634 - Non aux radars sonores !

par :

18/04/2024 07:04

Je suis contre ce dispositif.

N° 1040635 - Radar sonore - Je suis contre

par :

18/04/2024 07:11

Bonjour,

Je trouve cette mesure totalement inutile. Son seul but est comme toujours de nous taper au porte monnaie est de renflouer les caisses de l'état. Je suis contre cette mesure

N° 1040636 - Totalement pour!

par :

18/04/2024 07:17

Certains deux roues exagèrent et outrepassent largement les seuils autorisés de bruit. C'est une nuisance pour le bien être des gens qui vivent sur une rue où un gamin avec sa moto modifié fait un boucan de tous les diables dès qu'il part ou revient. Vivement l'arrivée de ces radars qui je l'espère aideront à calmer ce genre de personne. La tranquilité des gens est importante aussi pas que le droit de s'amuser sur sa mobilette.

N° 1040637 - Enfin!

par :

18/04/2024 07:18

Comment accepter qu'un véhicule non conforme à la réglementation puisse impunément réveiller plusieurs milliers de personnes en remontant une vois urbaine de nuit.

Il en est de même en montagne ou de plus en plus de motos circulent par loisir. Avec l'échos des vallées cela crée un vacarme assourdissant !

N° 1040638 - Pourquoi pas ?... mais adapté, et aux bons endroits...

par :

18/04/2024 07:23

Qui n'a jamais été aggressé par le bruit d'un 50cc pétaradant à son régime maxi en ville , ou l'horrible pot Akra d'une Golf GTI, très en vogue actuellement ? On les entend à des kilomètres quelquefois !

Néanmoins, tous les véhicules ne sont pas aussi extrêmes, et il convient de bien définir la limite de la verbalisation: sur la CG il y a une indication du bruit en case U1, hors de question de verbaliser à moins que ce chiffre... qui varie selon les véhicules ! Par exemple, scooter Tmax 91dB, xsara VTS 89dB, d'autres véhicules moins que ça... une Harley, beaucoup plus ! Et pourtant tous sont homologués... alors OK pour les radars, mais pas de limite arbitraire à 85dB, il faut clairement l'établie en fonction du véhicule concerné.

Et aussi, aux bons endroits ! En ville, il en faut, oui, car c'est là qu'on vit, qu'on dort... Pas sur les routes de campagne où les riverains sont à des centaines de mètres...

N° 1040639 - 1000% Pour

par :

18/04/2024 07:24

Il devrait y en avoir partout, à chaque feu tricolore, sur les avenues où la tranquillité doit être respectée. Il y en a ras-le-bol des motos hyper bruyantes, c'est sur un circuit et je suis motard. De même pour toutes les sportives avec le mode "sport" qui ouvre les vannes et pétarades même à toute petite vitesse. Vivement le monde électrique. Chaque bruit extrême comme moto ou voiture passant à vos côté (ou proche des oreilles sensibles des enfants), ce sont des filaments dans nos oreilles que l'on perd et le monde devient de plus en plus sourd. La nuisance sonore est certainement la pire. Souvenez vous pendant la pandémie, les chants des oiseaux étaient "revenus" en pleine agglomération... Ce sont des choses dont on parle depuis longtemps qui devrait être déjà en place tout comme le contrôle technique moto. Tout engin à moteur qui circule sur route ouverte doit passer au contrôle. C'est la règle pour la sécurité de tous. Idem pour le contrôle santé à partir d'un certain âge, il faut avoir des réflexes sur la route.

N° 1040640 - Choix de société

par :

18/04/2024 07:26

Il faut arrêter l'automatisation, la déshumanisation du contrôle et de la punition. En Asie, en Chine surtout tout est filmé, contrôlé, noté, dénoncé.

Est-ce "notre projet" ? La société chinoise est-elle meilleure grace à cette surveillance punissante ? Emane t-il des sociétés contraintes de l'humanisme mondial ou de la révolte latente?

"Juge Dred"

N° 1040641 - Inutile comme d'habitude

par :

18/04/2024 07:27

Je suis totalement contre. Complètement inutile juste mis en place par démagogie et pour racketter un peu plus les usagers de la route !

Trop c'est trop.

Quand on pense à toute la misère qu'il y a dans notre pays l'argent devrait être mieux utilisé qu'à multiplier les radars en tout genre à but uniquement financier.

Honteux !

N° 1040642 - Inutile

par :

18/04/2024 07:33

Bonjour,

Je trouve cette mesure totalement inutile. La personne qui fait trop de bruit saura passé devant le radar à basse vitesse ou au point mort pour ne pas déclencher le radar et le problème continuera. Je suis contre cette mesure qui je pense va coûter énormément d'argent pour rien et va profiter toujours aux mêmes qui s'en mettent pleins les poches !

N° 1040643 - Utile pour la sérénité des nuits même si imparfait

par :

18/04/2024 07:40

Ce n'est pas parce que ce système pourrait être contourné qu'il ne faut pas le mettre en place. Marre d'être réveillé par des échappements libres. D'ailleurs une suggestion : les interdire à la vente puisqu'ils sont interdits d'utilisation ;-)

N° 1040644 - Avant de faire cela il y aurait peut être d'autres priorités

par :

18/04/2024 07:42

Comme d'habitude, les priorités sont difficiles à déterminées apparemment.

Il serait plus judicieux de travailler sur l'état des routes, sur les moyens de réduire la vitesse à certains endroits dangereux et où il y a des habitations, utiliser des revêtements qui absorbent les bruits.

Ce n'est pas forcément les moteurs qui font le plus de bruit mais les pneus. Ceux des poids lourds par exemple sont extrêmement bruyants.

De plus s'il n'y a plus de voiture thermiques vendues en 2035, mécaniquement les bruits des moteurs sont s'estomper, je ne vois pas l'intérêt d'investir la dedans.

N° 1040645 - Totalement pour

par :

18/04/2024 07:44

Enfin

Depuis des années, trop de scooters et de motos font un bruit infernal.  A Nice sndes qu'il y a 50 mètres de ligne droite ces deux roues accélèrent à fond et cela fait un bruit infernal. Sans oublier certaines voitures. Excellente mesure à réaliser le plus vite possible.  Le bruit de ces 2 roues et de ces voitures est intolérable.

N° 1040647 - Totalement pour

par  :

18/04/2024 07:52

Il serait temps d'agir contre cette pollution sonore insupportable. Il faudrait également que lors du contrôle technique cela soit vérifié également et mettre en contre visite tous les véhicules non conformes. Enfin ne plus homologuer les véhicules qui émettent d'origine particulièrement en position sport un bruit intolérable.

N° 1040649 - Oui pourquoi pas, mais ...

par  :

18/04/2024 07:57

A la condition que l'on sache lutter contre les fausses plaques d'immatriculation (doublettes) et les usurpations d'identité. je n'ai aucune envie de recevoir un tel PV alors que mes véhicules sont parfaitement en règle et avec les équipements d'origine.

Mais pourquoi pas plus de contrôles au bord des routes, dans les rues ?

Cela permettrait aussi de contrôler bien d'autres points : permis, assurance, contrôle technique valide, sans parler des dépistages de l'alcoolémie ou de la prise de produits stupéfiants.

Et enfin faciliter la saisie du véhicule face à es graves comportements même si le dit véhicule n'appartient pas au conducteur, pour moi le prêteur doit être en partie responsable du comportement du conducteur à qui il a laissé le véhicule.

Quand au problème lu par ci par là de "pompe à fric", je me permets de rappeler juste une vérité qui dérange beaucoup de monde : respecter les règles et hop pas d'amende, aucun frais.

N° 1040650 - Le cas des échappements de motos modifiés

par  :

18/04/2024 08:00

Motard moi-même mais aussi mélomane je suis effaré des niveaux sonores atteints par les motos et scooters aux échappements changés ou modifiés. Les niveaux atteints, quelque soit l'heure, sont bien au delà des recommandations de santé. Ils créent impunément de la douleur réelle. Ma rue en pente est un exemple criard, tous les jours certains réveillent tout le quartier, heureux de leur puissance sur les autres. Pourtant je n'ai jamais vu un deux roues arrêté pour cet abus par les forces de l'ordre. Et il se vend sans cesse des échappements "à faire un max de bruit", y compris en option chez les constructeurs.

Ces radars sont-ils la solution ? Je ne sais pas, les contrevenants changeront d'itinéraire. Le nouveau contrôle technique va-t-il obliger au démontage de ces monstres ? Interdire à la vente les Termignoni, Akrapovic...? Je crois plus à l'intervention en flagrant délit par des agents avec confiscation de la moto pour démontage du pot. La robotisation a un faible pouvoir de conviction.

N° 1040651 - Encore un radar de plus dans le panel de la répression routière automatisée.

par :

18/04/2024 08:18

Le contrôle technique est maintenant obligatoire pour pratiquement tous les véhicules roulants, c'est l'occasion de faire ce contrôle, et puis des policiers ou gendarmes aux bords des routes sont aussi fait pour cela.

C'est aussi une dépense supplémentaire de l'état au profit d'entreprises privées chargées de ces nouveaux dispositifs.

A voir si il ne faudrait pas plutôt commencer à les installer aux abords des aéroports.....

N° 1040652 - Totalement pour.

par :

18/04/2024 08:24

Le bruit émis par certaines voitures et surtout motos est insupportable surtout en ville, mais aussi dans certains petites agglomérations de province.

N° 1040653 - Non aux radars, oui à la verbalisation

par :

18/04/2024 08:25

J'ai 72 ans, je circule à moto presque tous les jours depuis 1969 et je n'ai jamais trafiqué un seul pot d'échappement. Pourtant j'ai eu plus de 20 motos différentes et j'aime le bruit d'une bécane munie d'un pot homologué. Par contre je ne supporte pas le bruit des pots de détente des scooters bidouillés qui dépassent largement le seuil de tolérance de nos oreilles. Or je n'ai jamais vu un deux roues arrêté pour cet abus par les forces de l'ordre. Et il se vend sans cesse des échappements augmentant le bruit y compris en option chez les constructeurs.

Les radars sont-ils la solution ? Les contrevenants changeront d'itinéraire. Le nouveau contrôle technique va-t-il obliger au démontage de ces pots ? Il faut Interdire à la vente les Termignoni, Akrapovic etc... Oui à l'intervention en flagrant délit par des agents avec confiscation de la moto pour démontage du pot. La robotisation a un faible pouvoir de conviction, au lieu de radars , dotons les forces de l'ordre de sonomètres homologués!

N° 1040654 - Émissions sonores hors normes

par :

18/04/2024 08:26

Tout a fait d'accord pour contrôler le niveau sonore de tous les véhicules.

Si les propriétaires de véhicules trop bruyant ne sont pas capables de faire par eux même et librement les modifications nécessaires, des sanctions me semblent inévitables.

N° 1040655 - radar bruit

par :

18/04/2024 08:28

Encore de la répression . Cet argent ne serait-il pas mieux utilisé pour entretenir les routes ? merci .

N° 1040656 - Pour cette mesure anti-bruit

par :

18/04/2024 08:30

Je préconise des contrôles effectués aux feux rouges, aux stop et aux ronds-points lors de l'acceptation des véhicules, contrôles effectués avec sonomètre par des agents formés et spécialisés. Puis interdire a la vente tout dispositif d'échappement dont le but n'est que de faite du bruit et en particulier ceux visant à equiper les petits scooter 50cc

N° 1040657 - Oui au radar bruit

par :

18/04/2024 08:43

Nous savons depuis longtemps maintenant qu'un niveau excessif de bruit est un facteur de stress pouvant conduire à des pathologies. Des maladies qui entraînent des souffrances mais qui ont aussi un coût pour la société. Alors, oui, je suis d'accord avec cette expérimentation.

N° 1040658 - nuisances sonores

par :

18/04/2024 08:43

J'attends un tel contrôle depuis déjà plusieurs années . cela empire depuis 3ANS ?

sans aucune retenue , autant pour les 2 roues que pour les 4 roues avec les pots

à décompression . Je considère cette nuisance sonore comme une agression .

En tant que telle , elle doit être censurée et punie pour le respect de

la qualité de vie d'autrui ; Faites vite : cela devient invivable . Merci .

N° 1040659 - Enfin!

par :

18/04/2024 09:02

Depuis longtemps sensibilisé à la pollution sonore en général, qui n’est toujours pas considérée à hauteur des nuisances qu’elle engendre, et à celle des véhicules bruyants et très bruyants en particulier , j’espère que ce projet passera le plus rapidement possible à une mise en place aussi étendue que possible au niveau national et européen, pourquoi pas autant que ceux pour dépassement de vitesse !

N° 1040660 - Dépenser l'argent de tous pour sanctionner une poignée

par :

18/04/2024 09:03

Je suis d'accord avec la plupart des commentaires, il y a parfois trop de bruit émanant des échappements de certains auto/moto/scooter et autres véhicules motorisés modifiés.

Mais c'est un faux problème : si vous êtes réveillés tous es matins par le même "joueur", il faut le faire punir, mais pas avec un radar sonore devant votre maison. Comme dit dans d'autres commentaires : une fois repéré, le radar ne sera plus efficace, comme pour la vitesse où tout le monde ralentit puis écrase la pédale de droite une fois passée, il suffira de passer au point mort pour ne pas faire de bruit... une nuisance répétée doit faire l'objet de sollicitations auprès des forces de l'ordre qui agiront. Forces de l'ordre un peu trop absentes des routes à mon goût ces derniers temps, cela dit en passant.

L'arrivée de l'électrification massive des véhicules va réduire ce bruit ? certains constructeurs ont prévu des dispositifs sonores pour imiter l'échappement de leurs modèles mythiques (cf Dodge).

Mais une fois de plus, pour une poignée de contrevenant qui se feront prendre et recevront leur petit PV par la poste, on met en place une solution coûteuse pour tous, sans compter que le temps que le PV arrive, le bruit ne cessera pas... et même après, j'ai de sérieux doute.

Rénover les routes, détourner les véhicules du centre ville, organiser les transports collectifs verts... voilà où il faut investir !

N° 1040661 - Projet de décret portant création d’une expérimentation de constat automatisé des niveaux d’émissions sonores des véhicules en circulation par des appareils de contrôle automatique. Mon avis

par :

18/04/2024 09:03

J’attends un tel contrôle depuis déjà plusieurs années surtout pour les 2 roues. Je considère cette nuisance sonore comme une agression. En tant que telle , elle doit être censurée et punie pour le respect de la qualité de vie d’autrui ; Faites vite : cela devient invivable . Merci .

N° 1040662 - Contrôle des émissions sonores

par :

18/04/2024 09:04

Totalement pour, surtout en ville ,  car il y  a de plus en plus d'engins bruyants qui circulent ( motos. , scooters, cyclomoteurs... )

N° 1040663 - Je suis "pour"

par  :

18/04/2024 09:04

Je suis "pour" les contrôles automatiques ou systématiques au niveau du bruit des engins motorisés car c'est une gêne et un grand stress pour les humains mais aussi pour les autres espèces animales. Cela n'est pas normal qu'une poignée de personne puissent embêter des milliers voire des millions de personnes. Cela va des motos/scooters et des voitures ou camions modifiés mais aussi lors de compétitions sur route comme les Rallyes automobiles (avez-vous conscience des nuisances sonores sous vos fenêtres et pour les animaux ?).

Donc oui des systèmes de contrôles automatiques seraient les bienvenus.

Merci.

N° 1040664 - contrôle bruit

par  :

18/04/2024 09:05

contre ces radars , il y en a déjà trop pour le racket anti vitesse, sauf pour les grands excès, mais pour les contôles et verbalisations visuels des forces de l'ordre sur les routes, ce qui permettrait aussi de réduire les conduites sans permis, sans assurances ou sous l'emprise d'alcool , de stupéfiants ou de médicaments. De plus cela permettrait peut être de créer des emplois après formation ou de rentabiliser  en affectant une grosse partie de ces rentrées d'argent à l'entretien des routes qui sont en mauvais état et source d'accidents

N° 1040665 - Pour !

par  :

18/04/2024 09:09

Je suis favorable a une telle mesure...

Le bruit en excès est le fléau de notre ère !!! Aucun respect pour la tranquillité d'autrui.

Via des radars, ou surtout, la présence d'agents de force de l'ordre sur le terrain, et contrôles ad hoc.

Patrice.

N° 1040666 - Nuisible à la santé

par :

18/04/2024 09:10

Très favorable à ce type de contrôle ! Urgent de la généraliser !

Encore de trop nombreuses motos , de trop nombreux scooters traversent les rues de nuit et perturbent le sommeil des riverains. Or les mauvaises nuits répétées, c'est le risque d'altérer la santé physique et psychologique des individus ! Cela n'est plus tolérable !

N° 1040667 - Tout à fait favorable

par :

18/04/2024 09:13

Le contrôle de l'émission de bruit des véhicules si il est vraiment suivi d'amende et surtout d'obligation de remise en conformité des véhicules en infraction est une très bonne chose, que ce soit en milieu urbain ou à la campagne.. Une seule moto reveille des centaines de personnes la nuit, un seul Quad ou moto cross rend une balade en forêt insupportable.. Il en est de même pour quelques voitures "gonflées" (plus rares)..

NB

Il serait bien d'étendre les les normes sonores et les contrôles stricts aux matériels thermiques de jardinage professionnel et de loisir qui "pourrissent" la vie des habitants autour d'espaces verts lors des interminables actions de taille et de soufflage lors des interventions "espaces verts"..

N° 1040668 - Oui au contrôle et à la verbalisation, mais contrôle mobile et lors du contrôle technique

par :

18/04/2024 09:14

Oui absolument à la lutte contre le bruit des véhicules à moteur et à la verbalisation des contrevenants. Mais je doute que le rapport coût/efficacité des radars fixes soit le meilleur, voire même de leur efficacité tout court. En revanche, oui absolument au contrôle du bruit de tous les véhicules, notamment les petits motocycles, lors du contrôle technique ET lors de contrôles mobiles. Et oui à une sanction suffisamment dissuasive.

N° 1040669 - Stopper ces nuisances

par :

18/04/2024 09:17

Que ce soit en ville depuis longtemps ou en province de plus en plus, le bruit émis par les deux roues est parfois insupportable. Il faut multiplier ces systèmes de contrôle !

N° 1040670 - Même les séniors !!!

par :

18/04/2024 09:18

De jour comme de nuit, en ville, à la campagne, sur les autoroutes, on en a marre de l'inaction des autorités à propos des "échappements libres"; Alors oui, nos sommes pour les radars sonores , en plus ce ne sont plus les jeunes qui s'y adonnent, les séniors aussi s'y mettent sur leurs grosses cylindrées ! .

N° 1040671 - Radar bruit

par :

18/04/2024 09:18

Tout à fait d’accord pour ces radars de bruit pour viser les incivilités de certains motards

N° 1040672 - Contrôle automatise des émissions sonores

par :

18/04/2024 09:19

Totalement favorable aux contrôles des émissions sonores en ville bien sûr mais aussi sur les routes traversant des parc nationaux ou departementaux ou beaucoup de pilotes de 2 ou 4 roues ne respectent pas l'environnement.

N° 1040673 - Voilà pourquoi

par :

18/04/2024 09:20

C'est principalement pour cette raison que le motards ne veulent pas du contrôle technique !!!

N° 1040674 - Oui au contrôle et à la verbalisation et oui au durcissement des normes de bruit.

par :

18/04/2024 09:21

Tous les véhicules doivent être verbalisés s'ils sont hors des normes des émissions de bruit.

Les arguments de certains conducteurs qui disent aimer le bruit de leur véhicule est inadmissible. C'est surtout une grande partie des deux roues qui sont en cause .

Le tympan de mon oreille gauche a subit des dommages irréversibles lorsque j'étais en voiture la fenêtre ouverte et que une bande de motard m'a doublé sur la route des crètes dans les Vosges. Lors d'un tel dépassement les sorties de pots d'échappement sont très proche des oreilles du conducteur doublé.

Il est temps de protéger la population de ces excès de bruit .

D'une part il faut punir sévèrement toute infraction aux normes en vigueur ,

D'autre part il faut durcir de manière significative les normes d'émissions sonores pour les deux roues et autres Quad.

En effet je ne comprends pas pourquoi on entend parfois à des kilomètres un deux roues alors que les voitures sont presque inaudibles.

N° 1040675 - Échappements trafiqués

par :

18/04/2024 09:30

Oui , absolument pour le contrôle et la verbalisation si possible et même la saisie des deux roues type moto de trial, scooter dont les échappements sont libres (qui passent surtout la nuit , très tôt) ou trafiqués. Le bruit est aussi nocif à la santé que la pollution de l'air et de l'eau.

N° 1040676 - Urgence de santé publique.

par :

18/04/2024 09:35

Le contrôle du niveau sonore des véhicules est une évidence, car c'est une nuisance environnementale qui s'ajoute aux autres pollutions, d'autant en milieu urbain. Il n'y a pas que certains 2 roues qui dépassent le seuil critique, beaucoup de voitures aussi, et cela volontairement de la part de leur propriétaire, pour "faire sport"...

N° 1040677 - Oui, Oui, Oui

par :

18/04/2024 09:36

Le bruit est un fléau tout aussi nuisible que la vitesse. Il est intolérable de laisser quelques sans gênes polluer l'espace sonore de centaines de personnes avec une voiture ou un deux roues, il faut sévir fermement !

N° 1040678 - Et les campagnes ?

par :

18/04/2024 09:45

Lorsque l'on évoque la pollution sonore, on pense avec raison aux villes. Mais il ne faut pas oublier les campagnes. Pour avoir habité dans ces deux environnements je sais désormais que la pollution sonore des campagnes est un fléau. Dès que les beaux jours arrivent nous devons supporter le bruit de motos hors normes (je suis ex-motard), motos que l'on entend arriver très longtemps avant leur passage et dont le bruit est tout aussi long à s'estomper. Pour peu qu'il y ait plusieurs motos (ah les sorties du dimanche…), j'ai pu assister à de véritables paniques de chevaux dans un pré. On demande aux gendarmes de procéder à des contrôles : absolument rien n'est fait. Pourtant quelques contrôles de temps en temps seraient très dissuasifs (cf l'alcool). Dans ces conditions les radars sonores, très coûteux et contournables, ne sont qu'un invraisemblable gadget. Finançons plutôt des sonomètres dans les brigades de gendarmerie et incitons celles-ci à s'en servir et l'argent public sera mieux employé.

N° 1040679 - obligation modification plutôt qu'amende

par :

18/04/2024 09:47

On sait qu'un certain nombre de contrevenants passent à travers des gouttes pour le paiement des amendes. Sur le fond, le bruit devenant un mal de notre société, oui il est nécessaire d'agir. Pour les jeunes dans certains endroits, le bruit de leur engin n'est pas naturel. Il a été adapté pour se croire sur un appareil puissant.Les conducteurs ont un casque et n'entendent pas le bruit qu'ils font. Pour les motos, ça concerne souvent l'accélération trop forte ou un jeu pour se faire plaisir.

Il vaudrait mieux je pense mettre en place un système qui oblige à faire la modification nécessaire lorsque c'est possible , avec délai, et document à présenter sur les travaux en garage après. Lorsqu'il s'agit du comportement du conducteur uniquement, amende.

N° 1040680 - Favorable

par :

18/04/2024 09:48

Oui, il faut contrôler et sanctionner les incivilités liées au bruit, majoritairement des motards , scooters qui modifient leur machine dans l'intention de faire le plus de bruit possible.

N° 1040681 - Je suis pour la lutte contre les véhicules trop bruyants, mais des radars fixes sont-ils la solution?

par :

18/04/2024 09:50

Il faut effectivement lutter contre ces véhicules trop bruyants. Mais il semble que cela ne concerne qu'une très petite proportion de véhicules, qui, par contre, créent des nuisances pour un très grand nombre d'individus. Ces radars étant fixes, les zones les environnant seront certes pacifiées, mais les véhicules concernés trouveront très vite le moyen de contourner ces radars et les nuisances persisteront ou apparaitront dans d'autres zones.

Le contrôle technique des deux roues sera il me semble plus efficace pour lutter contre le bruit. Des contrôles de bruit mobiles seraient probablement un bon complément. Les pots d'échappement bruyants sont généralement identifiables visuellement: y aurait-il une piste à

suivre à ce niveau? Mesure instantanée ou convocation d'un véhicule en stationnement repéré avec de tels pots d'échappement?...

N° 1040683 - En ville et dans certaines zones rurales.

par :

18/04/2024 09:53

Contrôle des émissions sonores et verbalisation nécessaires pour réduire la pollution liée aux bruits et imposer ce qui devrait être naturel: le respect des autres.

N° 1040684 - Oui, favorable

par :

18/04/2024 09:55

Bien sûr favorable, mais avec un "bémol" :

Que chaque usager en infraction ait la possibilité de s'en affranchir par une sorte de "contrôle technique" gratuit, pour les cas où l'infraction n'était pas volontaire.

(Silencieux d'échappement percé subitement, voire volé, ...)

N° 1040686 - Totalement favorable à un contrôle automatisé des nuisances sonores

par :

18/04/2024 10:08

Quand on pense qu'un seul motard peut reveiller environ 15000 personnes en traversant Marseille avec une moto au pot trafiqué et cela en toute impunité, voire ignorance de sa part, il faut absolument réagir en tapant là où ça fait mal, au portefeuille....

N° 1040687 - Contrôler éduquer sanctionner

par :

18/04/2024 10:10

Oui à la lutte contre les bruits inutiles en ville mais pas par contrôles automatisés. Remettre de la police physique sur les routes pour éduquer tous ces comportements inciviques et verbaliser si nécessaire avec augmentation des amendes si récidive.

N° 1040688 - Contrôle sonore

par :

18/04/2024 10:12

La plupart des engins sonores sont des "mobylettes" non immatriculées

Comment les verbaliser ?

N° 1040689 - Trop de moteurs bruyant

par :

18/04/2024 10:14

Oui au contrôle des véhicules motorisés trop bruyant, tout véhicules même et surtout les 2 roues. Le bruit de ces véhicules est un stress auditif et nerveux qui menace notre santé

N° 1040690 - Marre du bruit

par :

18/04/2024 10:20

Oui aux radars sonores avec contravention lourde.

Il est inadmissible qu'un seul individu sur son 2 roues réveille des milliers de personnes sur son trajet a 3 H du matin parce que monsieur roule sans chicanes .

Espérons que le controle technique des 2 roues inclura cette nuisance "moderne"

Alain

N° 1040691 - De toute urgence

par :

18/04/2024 10:22

Stop à ces incivilités ! Il y a quelques années ces nuisances étaient l'apanage de certains motards utilisant une marque bien particulière de moto américaine mais depuis ces modifications non homologuées touchent même des marques d'automobiles premiums.

Adossé au contrôle technique des 2 roues il est urgent que de tels dispositifs soient installés. Je suis absolument contre le fait que leur emplacement réel soit signalé.

N° 1040693 - Stop à la pollution sonore

par :

18/04/2024 10:31

De jour comme de nuit cette pollution est ressentie comme une véritable agression.

Comment peut-on accepter qu'un tout petit nombre d'individus puisse nuire à un très grand nombre ?

Peut-on seulement justifier de générer du bruit sans autre but que de se faire remarquer ?

N° 1040694 - Oui aux radars sonores

par :

18/04/2024 10:33

Il est primordial que ces radars soient anonymes, sans panneau de prevention

N° 1040695 - Très favorable aux radars sonores

par :

18/04/2024 10:36

A installer également dans le Vercors où nombre de motards roulent avec un échappement trop bruyant. Motard moi même, je trouve sue ces agissements jettent l'opprobre sur tous les motards.

N° 1040696 - 100% pour ce projet

par :

18/04/2024 10:44

Enfin les motos et voitures avec des échappements non conformes seront verbalisées!

Merci pour nos oreilles

N° 1040697 - C'est pas trop tôt !

par :

18/04/2024 10:52

Mais quid des véhicules sans plaque off-road ? (motos de cross, quads, etc...)

C'est toujours en vente libre ces engins surpuissants non assurables sur la voie publique !

N° 1040698 - Consultation relative à l'implantation de radars sonores

par :

18/04/2024 10:56

Il n'y a pas lieu d'être défavorable à ce projet (enfin un radar "intelligent") sous réserve d' adopter enfin une législation ou réglementation sur les usurpations d'identité et de plaques d'immatriculations qui "broient" la vie de ceux qui en sont victimes; cela servirait à toutes les autres infractions commises par ces délinquants peu enclins au respect des règles de circulation routières.

N° 1040699 - C'est un très bon moyen de réduire le bruit des petits véhicules qui sont trafiqué pour les rodéos et autres

par :

18/04/2024 11:04

Bonjour à tous,

Très bonne initiative, il faut les multiplier pour garder le calme dans les petits villages et petites villes.

Sans contrôle il n'y a malheureusement aucun respect du savoir vivre.

Vive les contrôles sonores pour les animaux, l'avifaune et les humains.

Bien cordialement.

N° 1040700 - ENFIN !

par :

18/04/2024 11:06

Il est plus que temps de mettre sur pied un système de contrôle et de répression de la pollution sonore, celle-ci étant bien reconnue médicalement comme source de stress, d'insomnies et de perturbations physiologiques et psychologiques. Quoique d'une tout autre nature, la pollution sonore est aussi nocive que la pollution des gaz d'échappement. De surcroît, cette pollution sonore est souvent volontaire et agressive car causée par le "bidouillage" des échappements de certaines voitures et surtout des motos et des mobylettes. Le hurlement de certaines motos, en particulier, est une insulte au respect que l'on doit aux autres citoyens. Pour ceux qui sont incapables de le comprendre ou d'en tenir compte, il est normal et nécessaire de sévir.

N° 1040701 - Avis favorable aux contrôles radar sonores

par :

18/04/2024 11:11

Avis tout à fait favorable à des endroits déterminés, fixes mais aussi aléatoires.

Par contre verbalisation ou pas pour un véhicule de 1996 avec un taux de 94 décibels mentionnés sur la carte grise et strictement d'origine, sans modification?

N° 1040702 - Pollution sonore

par :

18/04/2024 11:17

A quand une véritable politique anti bruit , ras le bol des " Pétrolettes " en ville et a la campagne .

Une vrai volonté de calmer ces fous de la poignée de gaz , et du sans gêne !!!

Des pseudos rassemblements de motards et autres véhicules pétaradants , dans des sites ou il est préférable de respirer le grand air , plutôt que les gaz d'échappement !

En espérant que le contrôle technique soit un premier pas !

RAS LE BOL !!!!

N° 1040703 - La fin de la pollution sonore des véhicules

par :

18/04/2024 11:25

Enfin un nouveau système pour lutter contre la pollution sonore des véhicule : on ne peut qu'être pour tant cette pollution est agaçante et dérangeante.

N° 1040704 - Radars pour les émissions sonores

par :

18/04/2024 11:26

Oui, je suis tout à fait favorable aux radars verbalisant les émissions sonores qui nous dérangent réellement

N° 1040705 - Radar bruit

par :

18/04/2024 11:28

Avis favorable. C’est un problème de santé publique.

N° 1040706 - Le radar est-il l'arme ultime pour la fin des incivilités ?

par :

18/04/2024 11:29

Au regard de ce que j'observe depuis plusieurs années, que ce soit en zone peri-urbaine ou en zone rurale, je suis effaré de l'irrespect mais aussi de la violence extrême de certains conducteurs automobiles dont la passion pour les nuisances sonores dépasse l'entendement. Je vis proche d'un village dont 2 jeunes habitants n'hésitaient pas à circuler à des vitesses de

près de 150 Km/h sur des petites routes serpentant et limitées à 70 Km/h. Et la puissance inouïe de leur échappement est capable de faire vibrer les murs de ma maison. Et je n'ose à peine évoquer les séances de circulation, dès que les beaux jours arrivent, de centaines motards qui vous donnent l'impression de vivre durant tout le week-end devant un circuit. Mais certains citoyens comptent pour du beurre. Ils n'existent pas. Ils n'ont le droit que de payer leur taxe foncière qui a doublé en 15 ans. Alors, si ce type de radar est mis en place, je ne doute pas qu'il ne sera pas, une fois encore, installé dans les zones rurales où je circule et où l'absence constante de forces de Police ou de Gendarmerie demeure un problème majeur de sécurité. En faisant des recherches, j'ai découvert qu'était vendu, sur des sites comme "Le bon coin", des systèmes electroniques permettant le contrôle de l'amplification du son de l'échappement, via un smartphone. Qu'en sera-t-il du contrôle dans ce cas d'espèce ? Je suis pour mais je ressens tout de même cela comme un échec de l'éducation et du respect élémentaire d'autrui. C'est une fuite en avant qui ne sera malheureusement pas corrigée avant des dizaines d'années.

N° 1040707 - Très bonne chose

par :

18/04/2024 11:31

Ceci est une très bonne chose car le bruit incessant des motos qui circulent en toute impunité depuis des années est déplorable. Mais "nos amis motards" vont encore dirent que c'est un acharnement.

N° 1040708 - Radars émissions sonores

par :

18/04/2024 11:31

Plus que favorable, devrait être mis en place depuis longtemps,,,

N° 1040709 - marre de ces motos et voitures trafiquées pour faire du bruit

par :

18/04/2024 11:32

il faut réduire le bruit des motos et voitures qui sont trafiquées pour le plaisir de faire du bruit sans aucune attention aux personnes que cela dérange.

Je suis pour ces radars qu'ils faut multiplier pour garder le calme dans villages et villes.

Malheureusement sans contrôle il n’y a aucun respect, ni savoir vivre.

J'espère que ces radars seront vite mis en service

Cordialement

N° 1040710 - Radars inutiles

par :

18/04/2024 11:35

Encore un système supplémentaire et inutile.

Si un véhicule dépasse le seuil sonore autorisé c'est à la police de sanctionner les contrevenants.

Il suffit de couper les gaz en passant devant le radar....comme pour le contrôle technique des 2 roues, il suffit de remettre le système anti-bruit pour le contrôle et de l'enlever aprés....

L'état se désengage de plus en plus de son rôle au profit de société privée..... etc.....

N° 1040711 - radars sonore

par :

18/04/2024 11:39

très favorable pour la santé publique

N° 1040713 - Encore une ...

par :

18/04/2024 11:54

... Pompe à Fric, mais comme trop souvent, encore une contradiction à la Française. Le ô-combien célébrissime paradoxe Franchouillard : "Pour les autres, par pour moi". Je suis juste effaré de constater que nous Français soient résolument, définitivement, incapables de voir venir les choses ... aveuglés, obnubilés, hypnotisés.

Allez, posez vous les bonnes questions, à l'instar des propagandes pro-vax, pro-guerre etc. Pensez.

Quand un gouvernement décidera d'abaisser les seuil de bruit pour nous rançonner encore un peu plus, c'est nous qui allons prendre des prunes car nos belles 208, nos belles Clio thermiques seront trop bruyantes par rapport à tous les véhicules électriques en circulation, qui ne font, eux aucune bruit ou presque. Et puis un jour viendra où l'on interdira aussi le haut-parleur des véhicules électriques car c'est trop bruyant, et puis on verra alors de plus en plus de piétons et cyclistes se faire renverser ...

Et oui, le roue tourne toujours dans la vie. Cela s'appelle le Karma. Ouvrez les yeux.

N° 1040714 - projet de décret de constat automatise des niveaux d'émissions sonores des véhicules en circulation par des appareils de contrôle automatique

par :

18/04/2024 12:00

je suis très favorable à ce projet car en effet la pollution sonore n'est pas acceptable et en particulier venant de quelque % d' utilisateurs qui "emmerdent" TOUS LES AUTRES (CQFD) . Je pense aux nouveaux nés , aux enfants , aux personnes sensibles , malades ou âgées ! Les pollueurs sont trop souvent des motards , motocyclettes , scooter trafiqués ...dont on comprend leur hostilité au Contrôle Technique ! je me demande d'ailleurs comment on a pu homologuer en FRANCE les HARLEY-DAVIDSON car plus bruyant y a pas . Alors oui faites le et avec des amendes sérieuses car il y en a marre ....

N° 1040715 - Radars sonores

par :

18/04/2024 12:08

La vraie solution à la pollution sonore serait l'interdiction de la vente des 2 roues à moteur thermique en 2035, comme pour les voitures.

N° 1040716 - 100 % favorable

par :

18/04/2024 12:10

Trop de deux roues et de grosses cylindrées font un bruit inacceptable en ville, impunément, sans aucun contrôle actuellement.

N° 1040717 - Pour les radars sonores

par :

18/04/2024 12:12

Favorable à la mise en place des radars sonores dans les villes mais aussi dans les villages. Malheureusement, dans notre pays il est illusoire de compter du l' autodiscipline pour parvenir au résultat souhaité. Par conséquent il convient de verbaliser pour être efficace. On ne tergiverse pas avec les enjeux de santé publique.

N° 1040718 - Avis favorable !

par :

18/04/2024 12:17

Dans notre ville (Besançon), il y a beaucoup trop de véhicules bruyants en circulation, dont beaucoup de 2 roues (pas forcément les plus grosses cylindrées d'ailleurs, bien au contraire).

Or le bruit est une source importante de souffrances, y compris avec des répercussions sur la santé physique et psychique, souvent sous-estimées par une grande partie de la population (puisque c'est insidieux).

Rappelons-nous pendant le confinement de 2020 comme c'était agréable (et reposant) cette importante réduction des bruits...

Nous sommes 100 % favorable à l'accroissement des contrôles "anti-bruit" et donc à ce projet de décret, même si certains petits malins risquent de rendre le système moins "efficace" (dans le sens "dissuasif") en coupant leur moteur ou en réduisant fortement leur vitesse devant un radar "anti-bruit"...

En ce qui concerne les véhicules "modifiés" volontairement pour faire plus de bruit, la confiscation pure et simple devrait être la règle : cela en dissuaderait beaucoup...

N° 1040719 - Le bruit pollue aussi

par :

18/04/2024 12:22

Les émissions sonores émises par les véhicules doivent être contrôlées. Aimer l'association d'un fort bruit et le fonctionnement d'un moteur est respectable mais ce bruit devrait rester uniquement audible pour ces amateurs . Les autres citoyens n'ont pas en subir les conséquences.

N° 1040720 - Vivement le déploiement de ces radars !

par :

18/04/2024 12:42

Le contrôle technique des deux roues qui se met en place difficilement ne règlera malheureusement pas le problème des nuisances sonores puisqu'il est possible de bricoler les échappements en quelques secondes. Je ne suis même pas sûr qu'un contrôle du bruit soit prévu.

Sur les routes et surtout en agglomération la police et la gendarmerie ne peuvent rien faire puisqu'il faut des conditions particulières et un matériel homologué pour un contrôle si bien que la logistique et le coût rendent les opérations exceptionnelles et en plus les verbalisations sont facilement contestables.

Donc les riverains doivent subir et souffrir. Ces agressions sonores sont pourtant bien plus dangereuses que les petits excès de vitesse qui eux n'échappent pas à la sanction !

Et puisque l'état se refuse à interdire la vente de véhicules et d'équipements "hors la loi" on ne peut qu'espérer un salut de ces radars de contrôle du bruit. Il faudra ensuite les déployer en ville en priorité mais aussi sur les routes de montagne (les vallées deviennent un enfer les week-ends de mai à octobre) et partout où les motards "se font plaisir" en méprisant au plus haut point le droit à la tranquillité des riverains.

N° 1040722 - Ras le bol des radars

par :

18/04/2024 13:41

Encore un système pour nous piquer du fric, tous ces gens qui décident, râlent, parlent de pollution et autres : Roulent ils tous en vélo!!!!!!

N° 1040723 - Favorable mais ne remplace pas la présence des forces de l'ordre trop souvent absentes...

par :

18/04/2024 13:44

Le bruit est un fléau. Mais il concerne également les bruits de voisinage (qui ne font l'objet d'aucune sanction...).

Le CT des 2 roues ne résoudra rien (un silencieux se remplace facilement).

Il y a même des projets de véhicules électriques bruyants via des haut-parleurs ajoutés spécifiquement à l'extérieur du véhicule !

Donc oui pour des contrôles mais les radars ne sont pas la solution. Ils déplacent juste le problème. Si on connait l'implantation d'un radar fixe en ville, on passe dans la rue parallèle ! C'est ce qui ressort d'ailleurs de l'expérimentation.

Un radar mobile sera trop compliqué à mettre en place.

Reste une présence des forces de l'ordre sur route qui devrait être accrue. Il n'y a pas besoin de moyen particulier. L'oreille humaine suffit (et le contrôle du marquage d'homologation du silencieux sur les 2 roues).

En plus de 30 ans de permis, j'ai dû souffler 3 fois dans le ballon et avoir moins de 10 contrôles de papier. Ridicule quand on veut lutter contre l'insécurité routière.

N° 1040724 - Aidez nous à retrouver les bienfaits de moments paisible!

par :

18/04/2024 13:52

Beaucoup, beaucoup trop de pollution sonore par des engins motorisés dont 95% de motos. Parmi celles-ci quelques véritables voyous qui n'hésitent pas à gâcher la tranquillité de bon nombre de "pauvres gens" en passant à des heures où le silence pourrait être espéré.

Dans la vallée, les jours où il fait beau et où on peut profiter de sa terrasse c'est un bourdonnement quasi continuel avec de temps en temps un bruit insupportable. On rêverait de pouvoir faire taire définitivement ce voyou. Hélas il va pouvoir tranquillement em...der bon nombre de personne tout au long de la journée.

N° 1040725 - Avis favorable

par :

18/04/2024 13:54

Et il en faudrait même en montagne où à l'arrivé des beaux jours, motards et voitures s'en donnent à coeur joie.  Même en randonnée nous n'entendons plus la faune...

N° 1040726 - avis favorable

par  :

18/04/2024 14:02

Les nuisances sonores ont un impact important sur la vie de nos concitoyens et concitoyennes. Notamment les bruits des véhicules motorisés qui ont été débridés et particulièrement pour les deux roues. Ce type de radar a donc une utilité manifeste pour que l'impunité cesse. Il est temps d'emmerder les emmerdeurs :)

N° 1040727 - Stop au bruits inutiles

par  :

18/04/2024 14:07

Les personnes voulant écouter du bruit de leur moto ou voiture peuvent se l'envoyer dans leurs oreilles (casques, intras,...). Je crains qu'ils préfèrent éructer leurs pétarades pour le public qui n'a pas envie de les entendre. Le contrôle technique moto est essentiellement rejeté pour cela car il va falloir démonter/remonter tout ce qui ne passe pas... Et ces équipement coutent beaucoup plus cher que le CT... Qu'il serait bien de pouvoir passer une nuit tranquille quand il n'y aurait plus de Black Angel sur sa Harley hurlante réveillant des centaines de personnes à 2h00 du matin.

Bon, oui pour les radars de bruit, petit bémol sur les radars de vitesse à placer que dans les endroits vraiment à risques. La vivre ensemble se base sur le respect des règles!

rq: je suis conducteur et motard depuis 45 ans, pour la vitesse et le bruit si nécessaire je vais sur les circuits.

N° 1040728 - Commentaire sur les radars sonores

par  :

18/04/2024 14:15

Les radars ne résoudront rien sur les nuisances sonores qui vont bien au-delà des véhicules motorisés. De plus, la priorité sur l'environnement liée à la mobilité devrait se concentrer sur le respect des règles de du code de la route et de civilité, dont fait parti les nuisances sonores, par un renforcement des présences des forces de l'ordre, ainsi que la mise à leurs dispositions

de réels moyens de faire respecter ces règles. Pour exemple, les rodéos urbains sont une nuisance à la sécurité et au bruit, et pourtant, non contraint au radar puisque pratiqué sur des véhicules non immatriculés

N° 1040729 - Radar anti bruit

par :

18/04/2024 14:16

Je suis favorable au système.

N° 1040730 - Contre les Radars de bruit

par :

18/04/2024 14:21

Je pense qu'un véhicule roulant que qu'il soit, est équipé d'usine d'un échappement préalablement homologué par les autorités compétentes. De ce fait, si quelques uns modifient ces équipements d'origine, nul n'est besoin d'installer des radars de bruit pour les identifier. Tous les agents assermentés seraient fort capables de les repérer et les verbaliser en conséquence.

La généralisation d'un excès individuel n'est pas justifiée, car dans ce cas il faudrait aussi installer des radars de bruits pour les avions, bateaux, concerts musicaux, etc.... Arrêtons de légiférer pour tout et rien à la fois, ou il faudra peut-être mettre en place des radars pour en limiter la prolifération !

N° 1040732 - Constat automatisé des émissions sonores des véhicules en circulation

par :

18/04/2024 14:33

Je suis tout à fait favorable à l'installation de ces dispositifs qui permettrons de lutter contre la pollution sonore qui devient I supportable

N° 1040733 - Véhicule de collection

par :

18/04/2024 14:40

Bonjour,

Je suis possesseur d'un véhicule de collection (stipulé sur le certificat d'immatriculation) de 1976, dont la case U1 ne stipule aucune valeur.

Comment le radar pourra-t-il détecter si je suis (ou non) en infraction.

N° 1040734 - Encore des radars ?!

par :

18/04/2024 14:53

Les Français et les automobilistes en particulier en ont assez qu'on s'en prenne toujours à leur véhicule qui est aussi, pour une très large part, leur outil de travail ou leur unique moyen de se rendre au travail. En effet, faute de moyens de transport public adaptés et nombreux, ils se tournent vers ce qui leur est le moins cher. Alors, rendre les automobilistes responsables une nouvelle fois des pires maux, je dis non. Au lieu de réfléchir à des moyens de punir, offrons aux automobilistes des transports en commun cohérents et adaptés. Réfléchissons à rendre la vie plus belle plutôt que de chercher à nuire aux gens honnêtes. Attaquez-vous aux malfrats et autres arnaqueurs. Sans compter que les voitures actuelles ne sont pas très bruyantes, même en thermique. Il y a bien quelques-uns qui trafiquent leur voiture pour qu'elle fasse du boucan, mais ce n'est vraiment pas la majorité. Alors, concevoir et installer des radars sonores, n'est-ce pas dépenser inutilement de l'argent public qui servirait mieux ailleurs. J'en profite pour réclamer la suppression de ces ralentisseurs, souvent illégaux, qui nous cassent les reins et rendent le passage des voitures plus bruyants et polluants !

N° 1040735 - 100% favorable

par :

18/04/2024 15:15

A généraliser en ville mais aussi à la campagne où nous ne sommes pas protégés.

Cela ne doit cependant pas se faire au détriment d'une plus grande présence des forces de l'ordre pour remettre le respect de la loi au coeur de notre société !

N° 1040736 - Radar anti bruit

par :

18/04/2024 15:16

100% favorable , pas que dans les villes mais aussi à la campagne et à la montagne.

Les nuisances sonores des motos et voitures engendrées par une minorité d'égoïstes au détriment de la santé de l'ensemble de la population doivent cesser .Mais ces radars comme pour ceux de vitesse ne seront pas suffisants , il faut surtout instaurer des contrôles inopinés de niveau sonore par les forces de police et de gendarmerie sur tout le territoire qui seuls inciteront les irréductibles à respecter les autres ,et ,s'ils ne peuvent se passer de bruit d'aller tourner sur les circuits prévus à cet effet . Nos routes , dés les beaux jours ne doivent plus être considérées par ces individus comme des équivalents du circuit Paul Ricard et doivent se rappeler que la libertés des uns s'arrête là où commence celle des autres.

N° 1040737 - Halte aux nuisances sonores

par :

18/04/2024 15:38

100% favorable

Les nuisances sonores des motos et voitures dont les pots d'échappements sont débridés sont insupportables.

Il est peu probable que les contrôles techniques apportent la solution.

Il faudrait surtout que les forces de police et de gendarmerie effectuent des contrôles inopinés de niveau sonore.

N° 1040738 - Contrôle sonore automatisé

par :

18/04/2024 15:39

Bonjour,

Défavorable à la mesure dans le principe: rien ne doit remplacer le jugement d'un personnel assermenté et disposant d'appareils de mesure.

Comme tout contrôle automatisé fixe, cela s'inscrit dans une perte de lien humain et des contrôles faciles à déjouer. L'impact ne peut être qu'ultra localisé.

N° 1040739 - Favorable sous réserve

par :

18/04/2024 15:41

Avis favorable en ville : là ou il y a à la fois le maximum d'habitants qui subissent les nuisances sonores, et le maximum d'engins nuisibles

Défavorable en zone rurale car inutile : peu d'habitants et peu de nuisibles; on perdra notre argent et nos ressources pour rien

N° 1040741 - N'importe quoi

par :

18/04/2024 15:48

La norme serait paraît il de 85 dB.

Que ce soit mes voitures ou mes moto, beaucoup dépassent déja ce chiffre à l'arrêt.

Donc en accélération !

Exemple : jeep grand Cherokee 2003 88 dB

Dodge ram 2011, 86 dB

Harley Davidson softail low rider S 95 dB

Buell XB12 R 2003 96 DB

Harley Davidson ultra classique CVO 86 dB et là on parle de véhicules à l'arrêt, donc moteur à 500 tours pour les V8, et 800 tours pour les motos, donc en accélération même légère fatalement ça sera plus.

Enfin que dire des motos plus anciennes, dont les cartes grises donnent peu d'informations.

Exemple Harley Davidson FXST de 1989 99 dB à 3500 tours, bon ces machines n'ont pas de compte tours, donc comment vérifier.

A l'évidence je prévois un engorgement des tribunaux, puisque d'origine, donc un véhicule parfaitement en règle dépassera allègrement les 85 dB en accélération.

Donc une nouvelle connerie de l'état.

Fort heureusement il y a le contrôle technique, et la j'y vois la seule utilité à ce contrôle, ma moto l'a passée au niveau du bruit donc rien à dire.

En conclusion il suffira donc d'avoir une carte grise stipulant une valeur aux 85 DB ou à défaut un CT valable pour contester.

Eh oui messieurs les ânes du gouvernement, il faut choisir c'est le CT ou les radars.

Exemple

N° 1040742 - Campagne - zone gendarmerie

par :

18/04/2024 15:49

Nos chers pandores seront-ils équipés de matériel mobile, et, oseront-ils sortir après 17h. pour constater ce que quelques 'mer...x 'font subir au voisinage en rentrant du collège sur leur pétrolette (non immatriculée) mais bien trafiquée ! Ne parlons pas des retour de 'sortie' dans la nuit du samedi.

Au fait, leurs parents feront-ils aussi l'objet d'un 'rappel à la loi' quand leur 'drôle' sera à la gendarmerie du coin, la pétrolette confisquée et l'obligation de venir chercher le tout !Monsieur le ministre des finances, du budget, de ..., de ... et de ... cherche des économies : n'installez pas ces radars qui ne serviront à rien, car, soit ils seront 'contournés' (50 mètres 'au point mort', c'est faisable) soit ils seront lieu de provocation par des motocyclistes 'non immatriculés'... Encore une fausse bonne idée.

N° 1040743 - Radars anti-bruit - Favorable à la mise en place de PV

par :

18/04/2024 15:50

Tout le monde a le droit d'être passionné. Si pour certains, c'est de sentir la vibrations de leur moteur avec le son qu'il émet, tant mieux pour eux. Mais il ne faut pas que cette passion soit une nuisance pour les autres. Ne laissons plus ces incivilités durer.

N° 1040744 - Pas favorable

par :

18/04/2024 16:00

Trop c'est trop. Arrêtons de prendre le monde automobile pour des vaches à lait. Ca devient contre productif, je suis désormais contre tout.

Conduire devient un vrai stress, un gouffre financier...

...mais nécessaire, quoiqu'en dise nos biens pensants.

N° 1040746 - Ouuuuiiiii

par :

18/04/2024 16:10

J'ai été motard et toujours avec un silencieux homologué. Il y a trop d'abus, surtout chez les motards. Pour la plupart, c'est de la frime et ça ne sert a rien.

Trop de bruit, c'est encore un signe de l'échec de l'état a maintenir l'ordre.

N° 1040747 - Trop de bruits

par :

18/04/2024 16:34

Motos, Scooter, Voitures :

il faut arrêter d'accepter les "égocentrismes de certains" qui est un irrespect total de la sérénité des autres, comme toutes les incivilités d'ailleurs qui sont très pénalisantes pour la majeur partie des français ; marre de tous ces sujets où 1 emmerde 1000 !!!

Bruit excessif véhicule, musique à fond dans les transports , drogue à vue, incivilités en tout genre : à quand les gentils seront pénards comme les connards (modèle non puni donc reproduit depuis 30 ans !)

Y a du boulot !

Lassé de l'inaction de la dépense publique et où la vie réelle est bien loin des cours d'éducation civique de notre temps de la primaire et du collègue, je me sens déjà viens con, Sim - 36 ans !

N° 1040748 - Contre

par :

18/04/2024 16:45

Prenons exemple sur des pays ou l'on ne va pas faire du repressif mais de l'éducatif. Mettre des agents des forces publiques en faction pour faire de la prévention auprès de ceux qui font trop de bruit, me paraît plus utile.

N° 1040749 - Bruit et fureur.

par :

18/04/2024 16:55

Bonjour,

Il est indispensable de mettre en œuvre ce type de dispositif (contrôles sonores automatisés) et les sanctions y attenant.

Nous sommes face à une petite minorité d'individus qui ne veulent que défier les "autres" et contourner toute législation en place.

Malheureusement à l'encontre, de la santé de toute la population.

Beaucoup de deux roues motorisés (80 % du parc) mais pas que (voiture tuning), en ville et en campagne.

Certains engins sont audibles à plusieurs kilomètres de l'émission, en émettant plus de 120 db(A), c'est dire le nombre des personnes impactées par les désagréments, plus particulièrement en ville.

Quand on voit le lobbying et les demandes corporatistes actuellement en cours, de représentants de ces groupes contre le contrôle technique des deux roues, on comprend parfaitement les enjeux.

Nous avons des individus qui veulent AVOIR PLUS DE PASSE-DROITS ET MOINS DE DEVOIRS que le commun des mortels (une sorte de cape d'immunité contre toutes règles et contrôles).

Les engins impliqués sont hors normes au niveau sonore mais cela implique aussi hors normes, au niveau des polluants et hors normes, sur le fonctionnement de ces engins.

Compter sur le bon sens de ces personnes est illusoire car ils sont égocentrés sur leur petits besoins.

Soyons pleinement conscient de cet état de fait et pénalisons les fauteurs de troubles car il n'y aura jamais de prise de conscience de cette partie de la population.

Appliquons le Principe du Pollueur-Payeur.

N° 1040750 - Oui aux radars contre le bruit

par :

18/04/2024 16:57

Il y en a marre des motos et scooters pétaradant tout ça pour se faire remarquer.

J'ai une petite résidence secondaire dans une station balnéaire, et tout l'été c'est la même chose. Alors que où je suis placé il y a beaucoup de circulation mais qu'on ne perçoit a peine.

En revanche, toutes les motos pétaradantes dont les Harleys en premier lieu, on n'entend qu'elles .

Alors que beaucoup de gens sont là en villégiature pour se reposer.

N° 1040751 - c'est l'evidence

par :

18/04/2024 16:57

Il est absolument impératif de trouver une solution pour réduire le bruit des deux roues dont les pots d'échappement sont systématiquement trafiqués, que ce soit en ville (scooters...) ou en dehors des villes (troupeaux de Harleys en vadrouille), où leurs bruits sont peut-être encore plus insupportables quand ils émergent dans le silence de la campagne ou dans celui des vallées de montagne. La Vallée de Chevreuse est emblématique de ces nuisances, et c'est très bien qu'elle ait été choisie comme site de test pour les radars.

Est-ce que ces radars seront efficaces ? oui, oui et re-oui. Mettez-en partout !!

Quelques point de vigilance à mon avis.

Où doivent-ils êtres placés ? là où les engins sont bruyants. Dans ce sens, la limite de 50 km/h est-elle pertinente ? oui pour les scooters (qui font du bruit même à 5 km/h), mais à vérifier pour les motos hurlantes, qui ont tendance à faire du bruit à fort régime moteur, donc normalement à vitesse > 50 km/h.

Le seuil de 85 dB. C'est énorme. Aucune voiture n'émet un tel bruit. 60 dB me parait le maximum.

Ce seuil de bruit est-il donné au niveau du radar ? Au niveau de l'engin ? Si le radar est placé sur un mât il faut tenir compte de la distance radar-engin.

Mais le plus simple et le moins couteux serait évidemment de légiférer sur le seuil d'émission sonore des deux roues à la construction....

N° 1040754 - Quelles recettes?

par :

18/04/2024 17:23

C'est bien de combattre le bruit de certain. Mais combien coute un radar de cette sorte, et combien ça va rapporter à l'état. Car comme d'habitude, avec ce président et ce gouvernement, le portefeuille des patrons d'entreprises privées va encore gonfler, sur le dos des gens qui utilisent ces routes.

N° 1040756 - Bon réglage du niveau sonore pour verbalisation

par :

18/04/2024 17:45

Je ne suis pas à priori pour verbaliser à tout va de façon automatique mais il y a beaucoup d'abus de dépassement (très) excessif de niveau sonore pour un certain nombre de motos et scooters pour les quels les pots d'échappement d'origine sont modifiés ou remplacés et quelques voitures (dites de sport ???) qui peuvent réveiller des milliers de personnes en circulant la nuit ou rendre "infernal" un endroit habituellement tranquille comme le long de la route des Alpes fréquentée par des milliers de voitures de sport et motos l'été.

Il faut donc choisir judicieusement les endroits de contrôle et régler le niveau sonore de sanction uniquement pour ces dépassements intolérables et laisser tranquille le "commun des mortels" si je puis dire.

Daniel

N° 1040758 - Indispensable de limiter le bruit des engins motorisés par la verbalisation des excès constatés

par :

18/04/2024 18:07

C'est une très bonne initiative car même à l'intérieur d'un Parc National comme celui des Calanques de Marseille,la petite route le sillonnant (pourtant limitée à 30 km/h) devient le

theatre d'une spéciale du championnat de France des rallyes agrémenté de  la présence de concurrents du Bol d'Or toutes les nuits pour le plus grand plaisir de la faune et des riverains.En effet les échappements libres y dont tolérés sur des modèles survitaminés de 2 ou 4 roues,un jour un Karting 2 temps m'a même dépassé entre les Goudes et La Madrague de Montredon .Il fait dire que le village des Goudes avait pris la précaution de ne pas faire partie du "coeur de Parc" (limitant beaucoup trop les tolérances) afin de garder sa vocation de "Laboratoire commercial de Tourisme du littoral sud Marseillais "

Je ne peux donc  sue m'inscrire totalement dans ce projet de limitation du bruit en souhaitant qu'il soit vite appliqué dans nos espaces libertaires en la matière !!

Un habitant de Samena 13008

Marseille

N° 1040759 - Les véhicules bruyants ne sont pas nécessairement immatriculés !

par  :

18/04/2024 18:22

Il faudrait rendre obligatoire l'immatriculation des cyclomoteurs car certains équipés de pots modifiés font énormément de bruit (autant que certaines grosses cylindrées).

Particulièrement gênant en ville.

N° 1040760 - Contre une mesure inefficace

par  :

18/04/2024 18:26

La solution adéquate reste et sera toujours la présence de force de l'ordre sur le terrain et la prévention.

N° 1040761 - Sans titre

par  :

18/04/2024 18:27

Super idée ...mais comment verbaliser les deux roues qui sont souvent les plus bruyants mais qui ne sont pas tous immatriculés ?

N° 1040762 - Déploiement et installation demandée d'un radar Sonor sur la RD354 Ozoir vers Ferolles

par :

18/04/2024 18:29

Bonjour,

Je suis personnellement convaincue des bienfaits de ce type de radar.

La pollution sonore est une catastrophe notamment en forêt proche des habitations. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir installer un radar Sonor sur la RD354 le long de la résidence du Clos de la Vigne (77330) Ozoir la Ferrière sur cette départementale qui mène de Ozoir vers Ferolles/Lesigny.

Voie douce, enfants qui utilisent quotidiennement la voie douce pour se rendre à l'école et maternelle, sans compter les habitations proches de cette départementale, tous les critères sont réunis pour installer ce radar.

C'est pourquoi, je vous serai reconnaissante de bien vouloir installer un radar sur cet axe précis le plus rapidement possible.

Merci.

Cordialement.

Romaine Dusemon

N° 1040763 - Favorable

par :

18/04/2024 18:31

Favorable à ce projet.

N° 1040764 - Oui à la zéro tolérance sur la route en France !

par :

18/04/2024 18:48

Il est URGENT de prendre toute mesure nécessaire pour que la route ne soit plus considérée comme un espace de jeu par un trop grand nombre d'usagers en France ! On ne doit plus tolérer que chaque jours des usagers soient tués ou blessés par des comportements irresponsables sur nos routes ! Et idem contre tout autre nuisance liée à la route, qui pourrissent la vie de millions de citoyens ! Donc oui à tous les moyens pour traquer et éliminer ces comportements. Le bruit est effectivement un marqueur qui témoigne de véhicules qui n'ont rien à faire sur nos routes, mais également du comportement de ceux qui s'amusent sur les routes. Mais attention aux mesures pour éviter qu'elles soient contournées, car ce sont bien souvent ces usagers qui n'ont aucun état d'âme à contourner le code de la route et les lois...

Des radars mobiles me sembleraient beaucoup plus efficace, sur des axes et horaires stratégiques. Quelques exemples : soirs entre 21h00 et 2h00 (samedi soirs surtout) sur les périphériques et en centres villes, weekend, (surtout ensoleillés) en campagne et périphérie urbaine. Quant aux sanctions, arrêtons la tolérance : quand on fait du bruit c'est volontaire et assumé !

Lourdes amendes et confiscation des véhicules non homologués !

Arrêtons de cautionner ces comportements avec des demi-mesures. Agissons enfin avec les moyens et la fermeté adaptés aux enjeux de sécurité sur nos routes !

N° 1040765 - Favorable aux "radars sonores"

par :

18/04/2024 18:58

Oui, il faut limiter le bruit.

Il fut un temps, peut-être cela existe-t-il toujours, qu'aux Pays-Bas on avait une méthode infaillible pour limiter le bruit des motos:

* 1ère interpellation : obligation de se présenter au commissariat avec un pôt d'échappement respectant les normes de silence

* 2ème interpellation : comme ci-dessus + amende

* 3ème interpellation : confiscation du véhicule, compression dans une presse du véhicule en un petit cube qui fut rendu au propriétaire

N° 1040766 - Évidemment

par :

18/04/2024 19:17

Il faut siffler la fin de la récréation. Les radars antibruit sont bienvenus. Il faut aussi réduire les normes d'émission sonore, aujourd'hui à 81 db pour les deux roues, c'est inacceptable. Il faut aussi interdire toute modification de la ligne l'échappement sauf à respecter normes de bruit et de pollution. Cela passe par l'interdiction de la vente de pots d'échappement de seconde monte ne respectant pas ces normes.

Qu'attend le législateur d'habitude si prompt à légiférer? On se le demande…

N° 1040767 - FAVORABLE

par :

18/04/2024 19:28

Il y en a marre d'avoir des sans-gênes qui roulent avec des échappements trafiqués et qui cassent encore les oreilles alors qu'ils sont à plusieurs centaines de mètres. Le bruit coute une fortune à la collectivité. Donc je suis tout à fait pour la mise en place de ces radars, mais aussi à une action plus énergique de la part des forces de l'ordre.

N° 1040768 - Oui je suis favorable aux radars sonores

par :

18/04/2024 20:14

J' ai des prothèses auditives, marre de tous ces bruits, motos, voitures etc. Vivement que ça s'arrête 👍

N° 1040769 - Radars, aucun intérêt...

par :

18/04/2024 20:31

Pas de radars, trop chers et inefficaces. Il suffit d'appliquer une tolérance zéro, des contrôles par des gens assermentés, une application stricte de la loi sans l'interpréter. D'autre part, établir une loi conforme au problème avec amende plancher d'un minimum de 1000 € au premier contrôle et s'il y a récidive, confiscation du générateur de bruit, et enfin si cela ne suffit pas, il reste un minimum de six mois d'emprisonnement ferme sans possibilité d'aménagement de peine.

Comme en toutes choses, dans la société Française, le laxisme qui a débuté il y a 43 ans doit s'arrêter au plus tôt. Nous n'allons pas dans le "mur", nous sommes déjà en train de le pousser et nous prenons les briques sur la tête.

N° 1040770 - Agissons

par :

18/04/2024 21:03

Bien sûr qu'il faut verbaliser ces nuisances sonores qui proviennent la plupart du temps des 2 roues dont les propriétaires ont changé le pot d échappement, alors que celui d origine est homologué, mais si contrôle technique il y a, cela devrait améliorer aussi la situation car le niveau sonore doit être contrôlé !

Bruit = source majeure de stress.

N° 1040771 - Favorable à la généralisation des radars sonores

par :

18/04/2024 21:09

Je suis à 100% pour une généralisation des radars sonores dans les villes et même en milieu rural. Espérons que cela permettra d'apaiser notre environnement. L'excès de bruit est un véritable fléau dont l'impact sanitaire a été démontré.

N° 1040772 - Enfin !

par :

18/04/2024 21:17

Un seul véhicule mal réglé ce sont des centaines, voire des milliers de personnes réveillées la nuit selon certaines études.

Le bruit est insupportable, c’est le grand oublié de la lutte contre la pollution. Agissez enfin !

N° 1040773 - Sans titre

par :

18/04/2024 21:46

Il était temps d'agir, d'autant que la France est très en retard sur les nuisances sonores par rapport aux standards internationaux. C'est un enjeu de santé publique majeur et un rappel au civisme qui est en voie d'extinction.

N° 1040774 - Sans titre

par :

18/04/2024 21:49

Favorable pour une mise en place rapide de ce dispositif

N° 1040777 - Favorable

par :

18/04/2024 22:14

Je suis favorable à la mise en place de ces radars sonores.

Mais je souhaiterais que les mêmes existent pour l'aviation.

N° 1040779 - Très favorable

par :

18/04/2024 22:41

Écoeuré par les incivilités des deux roues au pot d'échappement modifié, un seul peut causer des nuisances à tous les riverains à toute heure du jour ou de la nuit. Dans certains lieux touristiques comme les gorges du Verdon le défilé des motos hyper bruyantes constitue une pollution constante et insupportable.

N° 1040780 - Pas de radar

par :

18/04/2024 22:45

Encore des radars, toujours des radars…

Pas besoin de radar anti-bruit, les motos qui sont problématiques ont le contrôle technique désormais, mêmes les klaxons en ville sont bien plus ennuyant qu'un simple pot. De plus, ces radars sont bien moins précis que les gendarmes.

N° 1040781 - Entièrement contre

par :

18/04/2024 23:14

Arrêtez de vous en prendre systématiquement aux motards. Pourquoi ne dit on rien à ceux qui pilotent des avions de plaisance par exemple ? Parce qu'ils ont plus d'argent et de pouvoir ?

N° 1040782 - Absolument favorable

par :

19/04/2024 02:11

J'habite au bord d'une « route à motos » sur laquelle passent aussi bien des cortèges de moto le week end que des motards isolés tous les jours de la semaine.

Si certains cortèges sont respectueux autant de la vitesse limitée à 50km/h que des riverains, d'autres en revanche nous assourdissent a coups d'accélérateurs et en passant trop vite.

Même constat pour les motards isolés, certains avec du savoir vivre, mais le plus grand nombre complètement indifférents aux riverains. Quand aux échappements modifiés ou aux pots Akrapovic ouverts en plein, ils permettent des émissions sonores au delà du seuil de douleur.

Je suis motard moi même mais j'ai toujours porté la plus grande attention aux autres. Puisque manifestement, l'éducation dont j'ai bénéficié n'est que peu répandue, il me semble nécessaire d'y pallier par un train de mesures autant préventives que répressives, et de donner aux forces de l'ordre les moyens et les consignes d'enfin agir.

La violence sonore va souvent de pair avec la violence routière. Et laisser ce type de violence continuer à se propager serait un aveu de faiblesse.

Oui aux radars bruit et oui au contrôle technique. C'est un motard respectueux qui vous le dit.

N° 1040783 - Favorable pour ce control du bruit

par :

19/04/2024 07:10

Favorable pur la mise en place des dispositifs antibruit

N° 1040784 - Favorable pour les zones proches des habitations

par :

19/04/2024 07:50

Nous habitons proches d'une route où les passages sont réguliers : camions, voitures, motos et 2 roues à moteur. Réglementer le bruit émis me semble aller dans le sens du bien vivre ensemble.

N° 1040785 - Totalement contre

par :

19/04/2024 07:52

Contre toute nouvelle mesure de surveillance, contrainte, brimade, taxe, bref tout ce qui contribue à emm…. le bas peuple.

N° 1040787 - Très favorable

par :

19/04/2024 08:44

Les conducteurs qui modifient leurs véhicules pour qu´ils fassent plus de bruit non seulement sont une nuisance sonore insupportable, mais sont souvent les mêmes qui conduisent dangereusement avec un mépris total du Code de la Route et de la vie des autres usagers. Et il faut de vraies sanctions bien dissuasives derrière, pas de petites demies mesures. Jusqu'à destruction du véhicule à la troisième récidive. Il est plus que temps de mettre un vrai coup de frein à la violence sur la route. Et ailleurs aussi. Ce qui veut aussi dire qu´il faut une véritable éducation en plus de l´arsenal répressif...fermez une école, alors ouvrez des prisons disait Victor Hugo...mais l´éducation ce n´est pas que des maths et de la physique. C´est du français, bien maîtrisé, ça aide à se faire comprendre. Quand on a pas les mots, on a vite les poings. Et de la Culture ! La vraie, pas Nakamura. Histoire, musées, peinture, musique, sculpture, théâtre, cinéma etc qui véhiculent d´autres valeurs que le foot...

N° 1040788 - Monsieur

par :

19/04/2024 09:00

Tout à fait favorable.

Il faut mettre un terme aux nuisances sonores de tous les véhicules qui ont modifié leur système d'échappement.

N° 1040789 - méthode de controle

par :

19/04/2024 09:14

jamais au bord d'une route vous ne reproduirez la méthode de l'utac pour la mesure du bruit homologation, salle siencieuse, température moteur, régime, rapport engagé, distance et angle du sonométre . Votre mesure sera systématiquement contestée et le droit donnera raison au propriétaire. C'est juste du gaspillage d'argent public et du buzz , avec cet argent rebouchez plutot les routes qui sont dans un état épouvantable

N° 1040790 - Radars de bruit quel interêt ?

par :

19/04/2024 09:22

Non qu'il ne faille pas s'attacher au problème. C'est la manière. Il faut mettre des policiers sur la route pour sanctionner les infractions. Un véhicule, voiture au moto bruyant est un véhicule qui ne respecte pas ses critères d'homologation et qui par définition n'est pas conforme au contrôle technique. C'est ce qu'il faut verbaliser. Et peut être pas celui qui vient de perdre son silencieux et qui aura beau couper les gaz continuera à faire du bruit sous le radar.

N° 1040797 - MME SECURITE ROUTIERE

par :

19/04/2024 10:02

Je suis pour ce type de radar !!!

En effet, les nuisances sonores sont intolérables surtout la nuit.

merci de votre soutien

Cordialement

N° 1040799 - Contrôle sonore automatique des véhicules

par :

19/04/2024 10:50

Mettez des policiers au bord des routes pour cela afin de verbaliser justement ceux qui ont modifié le véhicule ne respectant plus les normes d'homologation.

Il y aura certainement plus que le bruit à verbaliser.

Une mesure automatique à la volée sera toujours contestable.

Par contre un contrôle et une verbalisation automatique des véhicules sans assurance, sans contrôle technique valable, avec un éclairage défectueux ou visiblement très endommagé serait appréciable pour la sécurité de tous.

N° 1040800 - Contre

par :

19/04/2024 10:58

Certes le problème du bruit est vraiment un fléau mais il faut arrêter de sanctionner en aveugle sans connaitre la diversité du problème. Effectivement la mesure de l'émission sonore est un des facteurs du problème du bruit, mais sa fréquence, sa tonalité, sa modulation, sa durée sont aussi importants voir plus et là les radars ne sont pas adaptés. De plus aussi incroyable que cela puisse paraître, certaines voitures ont été homologués avec des niveaux sonores très élevés de plus de 90 db (Voir même plus de 100 db !!!) soit des niveaux sonores à risque. Que fait on pour ces voitures, c'est l'état qui payera les amendes ?  Clairement, il faut traiter ce problème de bruit mais ce n'est surement pas la solution. De plus comme toujours, c'est sur l'automobile que l'on tape en premier alors que comme le dises certains, que fait on pour les petits avions (Et assimilé) qui ont un niveau sonore important, un bruit très désagréable et avec une durée important ?

N° 1040802 - Lutter contre le bruit, mais pas seulement via les radars

par :

19/04/2024 11:50

Le bruit peut être un fléau ;c'est souvent sous estimé.

La mode des échappements motos modifiés a pris de l'ampleur est est devenu insupportable, que ce soit en environnement urbain ou dans les lieux touristiques (les Vosges sont transformées en parc d'attraction chaque été - ce qui habitent le long de la route des vins en prennent plein les oreilles).

L'homologation de certaines voitures pose aussi question, même l'échappement d'origine, doté de valves, peut être dans certaines circonstances très bruyant, plus que ne l'étaient les autos vendues il y a 20 ans, pour lesquelles ces valves n'existaient pas.

Tout comme la vitesse, une action publique se basant uniquement sur de la répression via des radars automatiques montrera vite ses limites et alimentera probablement l'incompréhension - et l'accusation de création de nouvelles "pompes à fric". Il faut également travailler sur d'autres champs : mesure & sensibilisation par des contrôles routiers, procédures d'homologation des véhicules et des échappements, communication, contrôle & formation des professionnels qui posent ces équipements.

N° 1040807 - Favorable à ce contrôle des emissions sonores des véhicules en circulation . 19 Avril 2024

par :

19/04/2024 13:40

Oui tout à fait favorable à ce contrôle et sanction si contrevenant. La pollution sonore est un enjeu de santé publique sur lequel il est grand temps d'avancer.

Pour aller dans le meme sens, il faudrait rajouter ce point dans les contrôles techniques des véhicules avec obligation d'y remédier si on est au dessus des seuils de bruit retenus.

Merci beaucoup pour accélérer cette initiative .

N° 1040811 - Pour à 100%

par :

19/04/2024 14:05

Marre de ces 1% qui cassent les oreilles de tout le monde. Les arguments "techniques" déployés par les rares opposants à cette mesure de bon sens ne tiennent pas, et notamment les arguments d'homologation >85dB. Autrement dit, ce n'est pas parce que ma perceuse répond aux normes françaises que j'ai le droit de la faire tourner pour le plaisir à 3H du matin. Idem ce n'est pas parce qu'une moto est homologuée à 88dB que ça me donne le droit de la faire vrombir au attendant que le feu passe au rouge.

N° 1040813 - RADARS SONORES

par :

19/04/2024 14:24

Je suis tout à fait d'accord avec la mise en place de ces radars sonores dans le cadre légal proposé. La pollution sonore est un vrai problème de santé publique, notamment celle des 2 roues (motos et scooters) trafiqués. Il serait bon aussi que les sanctions appliquées soient dissuasives pour les auteurs (coût important, voire confiscation de l'objet du délit).

N° 1040814 - très favorable

par :

19/04/2024 14:25

Ces radars sont absolument nécessaires. Mais vous allez être déçus.

En effet, regardez les chiffres de la première expérimentation du radar Hydre (2021, sans verbalisation) sur le site BruitParif.fr ; prenez par exemple ceux du site St Lambert en Vallée de Chevreuse, particulièrement impacté par le bruit des motards (et des avions de tourisme, au passage, je peux en témoigner). Vous verrez que sur environ 7000 véhicules, seuls 30 sont au détectés au dessus de 85 dB. Une infime partie du problème, donc (OK, si ces 30 psychopathes sont punis, c'est déjà ça...). L'essentiel des passages - c'est à dire, le WE, plusieurs milliers de Motards en Colère pétaradants - est au delà de 65 dB, c'est à dire 12 dB au dessus du seuil de recommandation de l'OMS pour l'exposition des riverains au bruit du trafic routier, un joli 53 dB qui fait rêver les habitants de St Lambert et d'ailleurs.

Ces radars seront malheureusement réglés à 85 dB car ils correspondent à l'infraction de dépassement de 5dB par rapport à la norme d'émission sonore autorisée pour les motos, c'est çà dire, mais quelle surprise !, un bon 80 dB, pour bien s'assurer que nos amis à deux roues puissent bien nous casser les oreilles. C'est déjà ça, mais il faudrait baisser le seuil de détection à moins de 60 dB pour une vraie tranquillité des riverains, et cela passe nécessairement PAR L'ABAISSEMENT DES NORMES D'EMISSION SONORE DES DEUX ROUES !!! Idéalement 50 dB. En attendant vous aurez des Riverains en Colère, et ceux là votent aussi, et ils sont plus nombreux... J'ai moi même changé mon vote après la désastreuse décision du gouvernement de repousser le CT deux roues aux calendes grecques...

Il faut savoir que ces normes sont européennes, et que les élections approchent.

Que disent vos candidats sur ce sujet ? Demandez leur !

N° 1040822 - Tolérance, où es-tu ?

par :

19/04/2024 17:26

Quel dommage de voir tous ces projets de nouvelles sortes de radars éclorent...

Les humains d'aujourd'hui ne tolèrent plus rien, c'est bien triste...

Je crois qu'il est temps pour les plus coléreux d'aller vivre à la campagne. Ah, mais non parce qu'il y a le chant du coq à la campagne ! Et à combien de decibels est-il ?

Les villes se peuplent de plus en plus, et la racine du problème se situe plutôt là à mon avis !

Donc, je suis défavorable à ce projet de radar sonore.

N° 1040827 - Très favorable

par :

19/04/2024 18:11

Très favorable à l'installation de radar sonores surtout en ville à proximité immédiate des zones résidentielles. Réveillé régulièrement la nuit par le passage de deux roues dont les pots d'échappements sont très bruyants , je suis pour la verbalisation des contrevenants. C'est une question de santé mentale.

N° 1040831 - je suis contre ces radars

par :

19/04/2024 20:05

Je suis contre le déploiement ces radars car ils ne sanctionneront pas efficacement et surtout dans les zones de "non droit" que l'on connait bien en France et c'est principalement là où les engins motorisés de tout genre circulent (sans permis de conduire, sans assurance, sans contrôle technique, etc.). Encore une fois, on prend un gant de boxe pour écraser un moucheron

N° 1040832 - A mettre en place très rapidement

par :

19/04/2024 20:16

Il faut vraiment mettre en place le plus rapidement possible le contrôle des émissions sonores qui représentent un véritable fléau. Pour le plaisir d'une seule personne (motard le plus souvent), des milliers de gens sont condamnés à subir ces naissances, et pas seulement en ville. Svp, faites vite.

N° 1040834 - moins de pollution sonore

par :

19/04/2024 23:30

Comme le titre l'indique, Je suis pour la mise en place de ces radars.

N° 1040838 - Oui mais voilà

par :

20/04/2024 10:35

Ces radars vont flasher à 85 dB pour une vitesse max de 50 km/h. Autant dire qu'a part quelques cas vraiment extrême, l'essentiel de ces motards hurlants ne sera jamais verbalisé. Il peuvent dormir sur leurs deux oreilles, c'est le cas de le dire; c'est pas comme leurs victimes...

La puissance publique agit, ça prends des années, et la montagne accouche d'une souris.

La seule perspective qui fait rêver, c'est l'interdiction définitive des moteurs thermiques.

C'est décidé par l'UE pour 2035 pour vos voitures, mesdames et messieurs (et encore c'est pas bien sécurisé, lobby oblige), mais tiens, comme c'est bizarre, les deux roues ne sont pas concernés...

N° 1040839 - Radar anti-bruits

par :

20/04/2024 10:52

Le fléau que constitue les véhicules trafiqués en particulier les motos au niveau du bruit est insupportable surtout en ville et la nuit…ces véhicules jouissent d'une impunité totale et le

contrôle technique des 2 roues n’y changera rien puisque les propriétaires modifieront leurs engins pour passer le contrôle puis les modifieront à nouveau après…

N° 1040843 - Le bruit

par :

20/04/2024 13:43

Et dans les lotissements, tous ceux qui possèdent une tondeuse thermique qui mène un bruit excessif pendant des heures car elles ont un pot d'échappement défectueux mais qui échappe aux contrôles techniques.

N° 1040845 - Un seul suffit ...

par :

20/04/2024 14:40

Le matin, le soleil pointe ses rayons, les oiseaux chantent, la brise souffle doucement ... tout ceci pourrait paraître bien mais il suffit d'un motard bien bruyant pour venir tout gâcher (sans chicane par exemple, pour sa sécurité !!!) ... et comme ils sont bien plus nombreux, imaginez !

Pourquoi devont nous subir le bruit de certains qui de plus ne respectent pas la législation ...

OUI OUI et OUI pour plus de répressions ...

N° 1040846 - Contre

par :

20/04/2024 15:10

Contre, sinon autant faire porter des casques antibruit 24H sur 24 pour continuer à vivre, ou stopper tout ce qui cause du bruit donc plus de travail (constructions chantiers, jardinage, etc...), plus d'animaux, plus de cris d'enfants, ni de cris ou de conversations tout court, plus de fêtes, plus de concert, plus de musique, plus de vélo, plus d'avions, plus de trains plus de trottinettes, plus de marche, et alors sûrement pas de jeux olympiques de Paris!

N° 1040849 - Radars sonores

par :

20/04/2024 16:06

Je suis favorable à la mise en service de ces radars

N° 1040854 - RADARS SONORES

par :

20/04/2024 17:39

Entièrement favorable, et il est regrettable que le nouveau contrôle technique des deux roues et voiturettes ne vérifie pas encore la pollution sonore de ces véhicules.

Cela ne sera en application que d'ici quelques mois

Certains motards se font un plaisir de faire hurler leu machine la nuit pour réveiller tous les quartiers.

Et ne parlons pas de ceux qui laisse tourner de longues minutes leur moteur, le matin, pour "chauffer" la machine, sous les fenêtres des voisins.

San parler des rodéos avec des engins non homologués

Après on s'étonne que certains prennent un fusil.

Il faut sanctionner, le radar est une bonne solution

N° 1040856 - Enfin!!!!

par :

20/04/2024 19:01

En 2024 il serait grand temps de traiter les nuisances sonores !!!

N° 1040859 - Contre

par :

20/04/2024 20:37

On a vraiment que des problèmes de riche à traiter :: n'y pas d'autres priorités plus urgentes et plus importantes ? Demain on verbalisera aussi les vélos dont les freins couinent, du grand n'impote quoi !

Utilisons ces fonds pour une action utile à tous (des pistes cyclables sécurisées par exemple) et cessons ces chasses aux sorcières (avis d'un cycliste peu bruyant au quotidien)

Encore une bonne idée pour diviser les français

N° 1040860 - Enfin!

par :

21/04/2024 07:48

Il est enfin temps de calmer un peu ceux qui se moque de réveiller toute une commune ou une ville juste pour faire ''vroum vroum'' et qui nuisent à la santé des autres.

N° 1040861 - Contre

par :

21/04/2024 13:01

Il faut arrêter de stigmatiser les motards, ras -le-casque de toutes les lois liberticides et de tous les contrôles

J'habite à proximité d'une base aérienne militaire et personne ne se plaint du rafus des rafales

N° 1040862 - Pour

par :

21/04/2024 16:01

Je suis entièrement favorable à cette expérimentation

N° 1040864 - Les radars sonores doivent etre mis en oeuvre de toute urgence dans les zones connues de rodeo urbains

par :

21/04/2024 19:14

Excédés pas les rodéos urbains dans le quartier de Samena et sur le Chemin des Goudes à Marseille, 8eme arrondissement, nous aimerions que notre quartier fasse partie de cette expérimentation, ou à défaut, bénéficie de la généralisation des radars sonores de toute urgence !

N° 1040865 - Les radars sonores doivent etre mis en place de toute urgence dans les zones de rodeos urbains

par :

21/04/2024 19:19

Excédés pas les rodéos urbains dans le quartier de Samena et sur le Chemin des Goudes à Marseille, 8eme arrondissement, nous aimerions que notre quartier fasse partie de cette expérimentation, ou à défaut, bénéficie de la généralisation des radars sonores de toute urgence !

Avantages:

- Apaisement des voisinages concernes par les rodeos urbains

- Focalisation des forces de l'ordres sur le traffic de drogue, laissant les rodeos urbains etre traites par les radars sonores automatiques

- Diminution des problemes lies au refus d'obtemperer

Cependant le risque a Marseille serait l'augmentation du vol de vehicules ou le masquage des plaques d'immatriculation pour continuer a faire ces rodeos en toute impunite, il faudrait que les autorites reflechissent bien au traitement de ces points pour la mise en oeuvre

N° 1040866 - Contrôle vitesse

par :

21/04/2024 19:29

L apaisement passe par le contrôle qu il soit pédagogique ou punitif il faut organiser la circulation dans le respect de tous.( riverains, piétons, cyclistes et automobilistes.

N° 1040867 - constat automatisé des niveaux sonores

par :

21/04/2024 19:46

une charge supplémentaire pour le contribuable , est ce bien "utile " en ces temps d'inflation que de satisfaire certains fabricants par copinage pour installer des gadgets

N° 1040870 - Pour les radars

Sonores, notamment à Marseille notamment sur le Littoral Sud

par :

21/04/2024 23:17

Pour car cela permettra de contribuer à l'apaisement de la route de ce littoral qui traverse une dizaine de noyaux villageois : Pointe Rouge, Madrague de Montredon, Samena, Escalette, Les Goudes et Callelongue.

Qui tous sont réveillés à toutes heures de la nuit par ces bruits et les conduites dangereuses qui vont avec et aussi les substances interdites comme le proto, l'alcool et les drogues, mettant en danger les habitants et visiteurs.

Merci d'avance pour ce que vous ferez pour protéger notre sommeil et nos vies (car cela se passe aussi en journée, et comme il n'y a ni trottoir, ni pistes cyclables, le carnage peut devenir colossal).

N° 1040872 - Contre cette aberration

par :

21/04/2024 23:51

Les contrôles sonores sont déjà difficiles dans un espace prévu à cet effet, alors je n'ose imaginer sur la voie publique. L'usager aura qui en face de lui en cas de contestation, une machine IA?

N° 1040873 - Contre cette mesure

par :

22/04/2024 09:03

Je pense qu'il est facile de se focaliser sur tout ce que l'on peut automatiser, mais celà ne remplacera jamais l'humain. Si ce n'est pas discriminant et tape autant les voitures, scooters que motos... Et si cela prend en compte l'age de la machine... admettons, bien que... En tous cas, en citoyen réfléchi, je refuse de payer une fois encore pour un truc pareil qui n'apporte rien aux Français, si ce n'est plus encore de tracas.

Je reste convaincu qu'à l'heure actuelle et vu l'état de la France, il serait bon de se focaliser sur d'autres problèmes sociétaux bien plus dérangeants et dangereux - sécurité routière ou non soit dit en passant - plutôt que de toujours taper sur les mêmes personnes qui se lèvent tous les matins pour aller bosser pour payer des gens qui leur pissent dessus en permanence (politiques compris).

N° 1040874 - Contrôle sonore

par :

22/04/2024 09:11

Franchement aberrant comme mesure. Si les scooters trafiqués ou motos bruyantes continuent de polluer le bien être de certains, les contrôles existent déjà par les forces de l'ordre. Aucun besoins d'appareils coûteux pour la collectivité, donc pour chacun. L'éducation reste bien plus judicieuse, autant s'attaquer à la source d'un problème (personnes physiques ou matériels) qu'aux conséquences qu'il engendre. A force de taxes et de contrôles généralisés, les libertés individuelles se réduisent à grands pas. Mais chacun y va de sa petite gène personnelle pour réclamer des sanctions, mais être contre d'autres parce que concerné très directement. L'Etat ne fait et ne doit pas tout faire. Finalement, rien de changé sous le soleil de France, je rouspète et crie à l'injustice, à la condition de ne pas faire partie des sanctionnés. La vie quotidienne n'est pas blanche ou noire, dans les gris existent de grands et beaux espaces qui sont appelés droits et devoirs. A chacun de se comporter avec respects et liberté dans ces 2 limites.

N° 1040876 - Contre bien entendu!

par :

22/04/2024 09:30

Les contrôles techniques effectués par les centres rendus obligatoires désormais sur tous les véhicules terrestres à moteur se chargent déjà de mesurer les décibels autorisés, pas besoin de faire un doublon.

N° 1040877 - Pour ces contrôles

par :

22/04/2024 10:24

Contexte :

J'habite pas très loin d'un aeroport, derrière mon immeuble il y a la voie de chemin de fer et devant une ligne droite en front de mer. Je n'habite donc pas dans un lieu "calme" ...

Pourquoi je suis pour

De toutes les nuisances sonores de mon lieu d'habitation, le pot de certaines motos et scooter sont les pires en terme de nuissance (pour certain dépassant les 80 db en plein accélaration) sans compter quelques voitures de sport .. mais moins nombreuses ... en plus les fréquences sonores sont très agressives pour les oreilles ....et le we c'est le pire avec des hordes de moto qui passent sous les fenetres pour faire leur ballade dominicale .. et ce sont rarement les routières qui ont des pots trafiqués .. hélico et avions ont vu une nette diminution de leur nuissances sonores à la suite de normes de plus en plus sévères .... Pourquoi les motos seraient-elles exemptées ... Il y a clairement un vide juridique et une posture de certains qui pensent que faire le plus de bruit possible leur assurent une "domination" sur les autres à l'instar du gorille qui se frappe le poitrine .. est-ce un pb culturel (au Japon les motos sont silencieuses) les radars sonores ne changeront pas leur mentalité mais au moins ils ralentiront au passage .. A noter que je roule moi même en scooter et lors de l'achat j'ai demandé à mettre un pot plus silencieux .. réponse : ça n'existe pas .. on peut acheter (cher) des pots pour augmenter le volume sonore mais pas le baisser ... ça laisse perplexe

N° 1040878 - Contre

par :

22/04/2024 10:33

Contre cette nouvelle taxe déguisée. Les forces de l'ordre sont déjà équipées de matériels homologués pour sanctionner les excès de bruits. De plus avec le déficit actuel du pays, je pense qu'il est malvenu de faire des dépenses supplémentaires onéreuses. Pensez plutôt à faire des économies et à utiliser ce qui existe déjà.

Dans la France profonde, on n'a pas de métro ou de transports en commun qui passent toutes les dix minutes à 200 m de chez soi. Laissez nous utiliser nos véhicules dont on ne peut pas se passer. Messieurs les bobos écolos parigots, sachez que Paris n'est pas la France

N° 1040880 - Contre

par :

22/04/2024 11:11

La pompe à fric continue sa marche. Ces contrôles seront déjà fait au CT

+ radar fixe.

A quand le sonomètre sur radar mobile et la délation avec mon sonomètre sur mon tél mobile ?

Peuvent-ils créer une consultation pour l'entretien des chaussées ?

N° 1040881 - Contre

par :

22/04/2024 13:38

Le CT se chargeant déjà de vérifier le niveau sonore des véhicules, je ne vois pas l'intérêt de mettre en place ces radars.

N° 1040882 - Pertinence du contrôle sonore.

par :

22/04/2024 17:13

En lisant le texte, je m'aperçois que le niveau retenu est inférieur à la mention sur le certificat d'immatriculation de 4 de mes véhicules.

Je serai donc verbalisé en conduisant légalement un véhicule homologué ainsi.

Comment est-ce prévu dans ce cas?

Non envoi du PV d'infraction, qui n'en est pas une pour ces véhicules, ou obligation de systématiquement contester?

Dans les deux cas, cela représente une charge de travail non négligeable qui pourrait être épargnée en étant cohérent avec les différentes homologations toutes connues par les services de l'état.

N° 1040883 - Contre le 22 avril 2024

par :

22/04/2024 17:16

Les forces de l'ordre sont déjà équipées de dispositif contre le bruit.

N° 1040887 - Contre : encore un "machin" superflu et coûteux, l'arsenal répressif existe déjà

par :

22/04/2024 21:08

L'homologation des systèmes type méduse n'ayant pas pu aboutir en deux ans, c'est donc qu'il y a réelle difficulté technique. Le droit français impose une totale fiabilité des moyens employés pour caractériser l'infraction, et manifestement la fiabilité des résultats n'est pas là : répétabilité, répétitivité, précision, discrimination entre plusieurs sources de bruit, etc. Les deux industriels qui s'acharnent malgré de probables mauvais résultats ont bien flairé le marché, mais risquent de pondre au final des matériels qui ne seront économiquement pas viables une fois fiabilisés : rappelez-vous les radars tronçons, abandonnés car pas rentables! Leur maintenance coûte plus qu'elle ne rapporte... Pourquoi dépenser encore de l'argent public (car ces mêmes industriels ne travaillent pas pour la gloire), alors même que l'arsenal répressif existe déjà? Il y a des brigades techniques qui sont équipées de sonomètres soumis à vérification périodiques (donc, étalonnés et homologués). Quelle est leur efficacité?

N° 1040888 - Pour encore plus de radars et de contrôles par la police

par :

22/04/2024 21:09

Je suis pour un contrôle accru et verbaliser tout niveau sonore anormal à une accélération d'un véhicule homologué avec des niveaux sonores tél que défini par le constructeurs , cela donne donc une flash avec vérification systématique des donnés constructeurs et des donnés enregistrés par le radar pour comparer si le véhicule est dans les normes ou hors norme et donc

problème de pot (percé, changé, transformé, etc…) du dit véhicule et qu'il soit amendé si dépassement du bruit.

un scooter Peugeot metropolis encore auj a fait un bruit effrayant au démarrage au feu rouge dû à un pot changé non réglementé . J'en ai sursauté du raffut qu'il a fait. Donc oui des villes et agglomérations plus zen et avec moins de bruit est plus que le bienvenue. Marre des grosses motos , scooter 50cm3 de mecs de cités qui font un bordel de diable!

N° 1040889 - Pour

par :

22/04/2024 22:36

Le vacarme des motos en ville va au dela de l'incivilité. C'est de la délinquance. Quel est le pourcentage de motards ayant une d'echappement non homologuée illegale? Dans certains ville ce chiffre est colossal! En toute impunité, pour leur plaisir ces gens ont la possibilité de pourrir la vie de milliers de citadins. Et ils refusent le controle technique…

Les autorités doivent évident proteger la population de ces abus tellement frequent. Leur bruit est un problème de SANTÉ PUBLIQUE!

Oui aux radars sonores!!!

N° 1040893 - Pour

par :

23/04/2024 10:04

Cela va de soi. Il n'y a pas de fumée sans feu...

N° 1040895 - Pour le calme et la santé de chacun par un contrôle régulier plus efficace

par :

23/04/2024 11:09

Pour le calme et la santé de chacun, tout en réduisant la pollution des véhicules, voire la sécurité... C'est un contrôle qui sera bien plus efficace qu'un contrôle technique tous les 2 ans...

N° 1040897 - Motos importées des USA

par :

23/04/2024 11:15

Comment se fait-il que des motos très bruyantes en provenance des USA sont autorisées à l'importation par le Service des Mines?

N° 1040901 - POUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES

par :

23/04/2024 11:35

Oui tout à fait favorable aux contrôles et aux sanctions des contrevenants.

La pollution sonore est un enjeu de santé publique sur lequel il est grand temps d'avancer.

Les mobylettes au pot d'échappement modifié sont une catastrophe sonore et l'utilisation des motos cross hors des circuits est très courant en zone rurale où les maires ne disent rien et sanctionnent encore moins.

Ne pas oublier d'installer des radars dans les petits villages qui sont souvent des zones de non droit.

N° 1040918 - monsieur

par :

23/04/2024 17:21

je trouve cela très bien il y a trop de nuisance sonore malgré les controles techniques

N° 1040920 - Controle du bruit

par :

23/04/2024 18:35

Le contrôle du bruit émis par les véhicule devient indispensable devant le manque de respect et de civilité de certains conducteurs de voitures et de deux-roues.

N° 1040929 - Défavorable

par :

24/04/2024 08:37

Je suis défavorable à la mise en service de ces radars.

Vous voulez vous en prendre aux rodéos urbains? Je ne pense pas que ces gens se soucient de ce genre de détails...Ce sont le plus souvent des voitures volées et motos volées. Vous enverrez les PV à qui?

Les voitures et motos immatriculées, passent déjà un contrôle technique ou le bruit est sensé être mesuré et si c'est pas OK, c'est une contre visite.

Donc aucun intérêt si ce n'est de rajouter un impôt déguisé comme d'habitude

Citoyens = Porte monnaie du gouvernement

N° 1040941 - contre, contre et encore contre

par :

24/04/2024 12:58

Arrêtez de nous emm..... avec vos pompes à fric. Un rodéo fait du bruit, une Ferrari ou une Harley qui accélère aussi mais le résultat possible et la cause du bruit n'ont rien à voir.

Le service des mines existe déjà mais nous les voyons que très rarement sur le bord des routes tout comme les contrôles d'alcoolémie alors que les radars pullulent.

N° 1040951 - Radars de bruit

par :

24/04/2024 16:21

Je suis contre.

N° 1040956 - Pour

par :

24/04/2024 17:20

Certes les contrôles techniques sont là pour attester du bon niveau sonore des véhicules contrôlés mais entre deux visites, libres a eux d'ôter les chicanes ou de changer leurs lignes d'échappements.

Donc pour être certain qu'ils puissent être sanctionnés pour leurs incivilités de façon permanente, je pense que ces nouveaux radars seront utiles, s'ils sont judicieusement positionnés (pas comme grands nombres de radars de vitesse) et libèreront du temps au forces de l'ordre pour d'autres taches nécessaires.

N° 1040961 - Pour

par :

24/04/2024 19:11

Combien de fois par semaine je me demande quand ces radars vont enfin arriver ? Cela va pouvoir peut-être forcer la transition des 2 roues vers l'électrique, des 2 roues qui polluent plus qu'une voiture.

N° 1040968 - Contre !

par :

25/04/2024 00:06

Toujours plus de répression et de taxes déguisées. Les libertés individuelles régressent et les prélèvements augmentent.

La législation sonore des véhicules motorisés est déjà amplement suffisante et des contrôles sont déjà effectués par les forces de l'ordre. Ce projet est une nouvelle lubie de certains lobbys anti voiture/moto reçu favorablement par un gouvernement en quête de recettes supplémentaires.

Lorsqu'il s'agit d'ajouter des radars, c'est comme pour le financement des privilèges de certains, il y a toujours le budget ! Il faut remplir les caisses sans fond d'un état qui dépense sans compter, et c'est toujours les mêmes qui trinquent, les citoyens lambda et particulièrement les automobilistes.

Sans oublier que cela n'aura aucun impact sur les rodéos urbains, tout comme les radars automatiques n'ont depuis bien longtemps plus d'impact sur les accidents.

Contrôler l'alcoolémie et les stupéfiants, oui. Verbaliser l'utilisation du klaxon en ville et les changements de voie sans l'usage des clignotants, oui.

Les radars automatiques planche à billets, non ! Cela ne fera qu'accroître la colère des français.

N° 1040972 - Mme

par :

25/04/2024 07:49

Contre

Laissez nous notre argent pour le dépenser à notre guise au lieu de vous payer des petit four ou de super augmentation

Marre de vos répressions

N° 1040973 - CONTRE mais pour une verbalisation par les forces de l'ordre (gendarmerie , police et police municipale)

par :

25/04/2024 08:18

Bonjour ,

Il faut me dire ce que font les forces de l'ordre , il faut les remettre sur le terrain et non dans un bureau à remplir des tonnes de papiers ou des fichiers informatique , je pense que les français payent assez d'impôts , de taxes et non favoriser les copains de nos ministres ou eux mêmes qui sont actionnaires ou en possession de ces sociétés qui déploient tous ces radars

N° 1040978 - CONTRE

par :

25/04/2024 12:48

Le motard aura une amende mais cela ne l'aura pas empêché d'avoir dérange du monde !? Donc encore du répressif pour alimenter l'Etat...

N° 1040992 - Pour

par :

25/04/2024 22:11

Force est de constater que la legislation est piétinée par les motards.

Prenez un sonomètre dans une grande ville, un grand axe, attendez que le feu passe au vert… et constatez.

Il n’y a meme pas de debat.

Ces motards la font chier tout le monde.

Des radars, de vitesse, de bruit. La répression il n’y a que cela qui dissuade.

N° 1041004 - Moins de pics de décibels pour le bien-être de la population et la quiétude de la faune sauvage

par :

26/04/2024 10:44

Favorable. L'incivisme causé par le bruit anormalement élevé de certains véhicules à moteurs (motos, scooters et voitures trafiqués notamment) est une nuisance importante et récurrente pour la population générale et les riverains des voies en particulier. Le bruit est spontanément cité par les français parmi les principales nuisances : il induit sommeil perturbé, stress, hypertension ... On l'oublie souvent mais le bruit routier anormalement élevé n'est pas non plus sans incidence sur la faune sauvage ( exemple : nidification des oiseaux perturbée à proximité des voies bruyantes). Il faut le contrôler pour le bien-être et la quiétude de tous en réprimandant la minorité qui se permet de rendre les villes et la campagne invivables.

N° 1041012 - Pour le respect des niveaux sonores par les motards

par :

26/04/2024 15:58

Habitant en ville en bordure d'un axe de circulation limité à 50 km/h, très fréquenté par les motards le week-end, je témoigne ici du non respect quasi généralisé des niveaux sonores par les motards. La construction d'un plateau surélevé au début d'une courte ligne droite n'a rien résolu car les motos accélèrent à grand bruit au sortir du dispositif, sans compter les excès de vitesse. La mise en place d'un radar de bruit me parait la seule solution car la gêne est majeure (par exemple impossible de converser dans le jardin pourtant protégé de la route par une haie épaisse). Je suis totalement pour cette expérimentation.

N° 1041014 - CONTRE

par :

26/04/2024 17:37

CONTRE. Déjà en agglos, entre vélos, trottinettes voitures électriques on n'entend plus rien vous arriver en latéral hors champ de vision ou dans votre dos.

N° 1041021 - Les changements

par :

27/04/2024 11:43

Mettre en place de nouvelles lois ( contrôle

moto, radars son, etc ) pour l écologie et surtout apporter de l'argent par le biais des amendes ALORS que Peuple travaillant avec leur véhicule ( voiture, moto ) et bien souvent par Obligation ( sachant que toutes les communes ne sont pas desservies par les transports communs et voir de moins en moins ) et sans oublier les grèves, les fausses alertes et les disfonctionnements.

Bref.

Des lois. Des obligations par le Système.

Mais qu'en est-il des droits du Peuple ?

Oui. Je suis hors sujet Mais ça fait du Bien de pouvoir écrire Mais surtout d'être Lu!

N° 1041039 - Le diable se cache dans les détails.

par :

28/04/2024 16:27

Quand vous discutez avec des motards (si cela est possible) au sujet du bruit de leurs véhicules, Ils vous disent:

Mon pot est homologué.

Chose tout à fait exacte.

.....mais homologué pour la piste ou le circuit et non pour l'usage routier.

Avec ce genre de "bravade", tout est possible. Malheureusement nous en subissons les dégâts sonores tous les jours, en ville ou en campagne.

N° 1041040 - S'il vous plaît.

par :

28/04/2024 16:51

S'il vous plaît, implantez un radar de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores, devant chez moi avec pleins de panneaux, pour les prévenir.

Cela va créer un "oasis" de tranquillité avec moins de bruit.

Juste grâce, à la peur de prendre un PV.

Je sais, c'est un peu égoïste, comme EUX.

Encore merci de votre participation.

N° 1041042 - Favorable

par :

28/04/2024 18:59

Je suis favorable au contrôle du bruit dans nos villes

On est en 2024 et il est sidérant de constater que bien que la plupart des gens fassent attention aux autres certains se croient encore au dessus des lois et prennent plaisir à réveiller, assourdir ou déranger les autres êtres vivants juste pour leur plaisir personnel ..

si on pouvait faire cesser ces agissements ce serait formidable

Donc oui oui oui aux contrôles des nuisances sonores

N° 1041043 - POUR, DEUX FOIS POUR !

par :

28/04/2024 21:22

POUR, DEUX FOIS POUR ! Les véhicules bruyants sont trop nombreux, c'est un constat. Certains motards font preuve d'incivilité en débridant les silencieux, en réalisant des accélérations fulgurantes avec des explosions sonores inutiles pour impressionner on ne sait qui. Pourquoi les motards seraient ils contre puisqu'ils se disent irréprochables? Bon, ben désolé pour ceux qui ratent leur passage de vitesse (c'est un prétexte souvent employé), il va falloir retourner à la moto école! Et puis surtout, ca sert à quoi de faire tout ce bruit : vroom, vroom!.... prout, prout.....! braaaaiiiiiinnnnng!, quelle satisfaction peux t'on retirer de cela si ce n'est de dire : je domine l'environnement et je vous pollue ! Donc, pour le montant des amendes, franchement, faites vous plaisir, lâchez vous, c'est amplement mérité! et chacun son tour.

N° 1041044 - motos et mini scooters

par :

29/04/2024 06:14

bruit de véhicules trafiqués pétaradant jour et nuit : insupportable

N° 1041051 - Bien sur que oui

par :

29/04/2024 10:34

Ras le bol de ces motos mobilettes trafiquées qui passent devant les forces de l'ordre qui ne font rien. Le contrôle technique, est il efficace ? Combien de temps encore faudra t il attendre pour que nous puissions vivre avec ces nuisances en moins ?

N° 1041056 - Pour

par :

29/04/2024 13:25

Deux questions:

1/ est ce legal d’avoir une ligne d’échappement non homologuée ?

2/ est ce prejucidiable pour les riverains en ville?

Cqfd.

Il appartient a nos autorités de nous protéger contre cette forme de délinquance nuisible a la santé de toute une population.

N° 1041058 - Avis très favorable

par :

29/04/2024 14:22

La proposition de décret est la bienvenue, mais il est regrettable que le contrôle du bruit des véhicules en soit encore au stade de l'expérimentation, alors que la démarche a été introduite en 2019. Il faudrait aussi que les dispositifs de Classement sonore et de Plan de Prévention du bruit, avec les Cartes de bruit stratégiques associées, ne restent pas au stade du constat.

Le niveau de bruit est mesurable et les sources sont identifiables. Espérons que la pédagogie suffira à les réduire.

La limitation aux agglomérations ne permet pas de rendre compte des dérives liées au bruit dans les zones rurales (motocross, quads, tout-terrain).

Il suffirait d'un poste de mesure à l'entrée d'un faisceau de vallées de montagne pour dissuader les groupes de motards de venir y pratiquer leur loisirs motorisés le plus bruyamment possible.

Dans des zones touristiques comme la vallée de la Roya dans les Alpes-maritimes le niveau de nuisance est maximal de mai à octobre.

Une habitante.

N° 1041062 - Pour

par :

29/04/2024 15:40

1000 fois pour

les avantages ont été largement cités en commentaires, mais globalement, il s'agit de dissuader certains égoïstes de déranger toute la faune voisine (humains inclus)

Le bruit et les excès de vitesses n'ont pas leur place en agglomération

Ce qui serait encore plus intéressant serait évidemment que les constructeurs automobiles ou autres motoristes mettent des normes anti bruit sur leur pots d'échappement (comme les normes pour les filtres à particules fines)

N° 1041080 - Pour absolument

par :

29/04/2024 23:52

Nous sommes en bordure d'une route très appréciée des motards qui passent en groupe de 5 à 10. Ce sont des motards "normaux" et ce ne sont pas des rodéos mais simplement un usage récréatif au mépris des autres. Ils passent à vitesse excessive avec un niveau sonore assourdissant, particulièrement le week-end. Vu la fréquentation par des familles avec enfants des ralentisseurs ont été installés et les motards se "vengent" en faisant encore plus de bruit après le passage du ralentisseur. Les pots d'échappement sont certainement trafiqués. Alors mille fois oui pour les radars sonores avec des amendes à la clef.

N° 1041088 - Résolument "POUR"

par :

30/04/2024 08:21

L'Association Anti-Bruit de Voisinage (AAbV), qui représente quelques 10 000 personnes, est absolument POUR la prolongation de l'expérimentation marquée par des amendes ad hoc, au même titre que les excès de vitesse réprimés depuis des années.

Des contrôles techniques obligatoires devraient aussi permettre de réguler plus facilement tous débordements.

Les véhicules doivent être aux normes : les moteurs non-débridés, les rodéos interdits et sanctionnés fermement aussi bien en zones rurales qu'urbaines, le jour comme la nuit.

Les motards et conducteurs respectueux des lois, de l’environnement et des êtres vivants, n’ont rien à craindre de ce genre de surveillance ; seuls les irrespectueux ont des raisons d’être contre l’instauration d’un processus de réduction de la pollution et des niveaux sonores visant au bien-être, à la santé et à la sécurité de tous.

N° 1041135 - Pour

par :

30/04/2024 21:57

La réglementation doit être appliquée. Un point c'est tout.